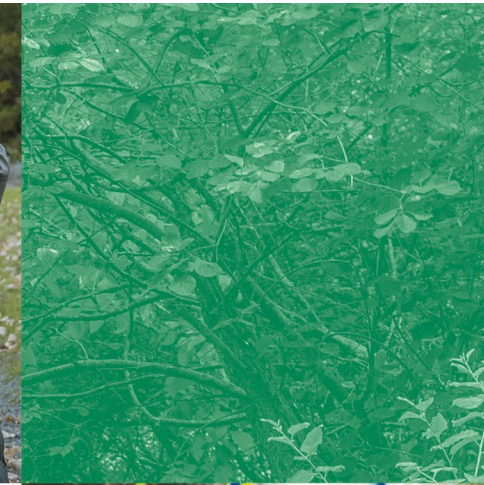


Plan des parcs et espaces verts



2023

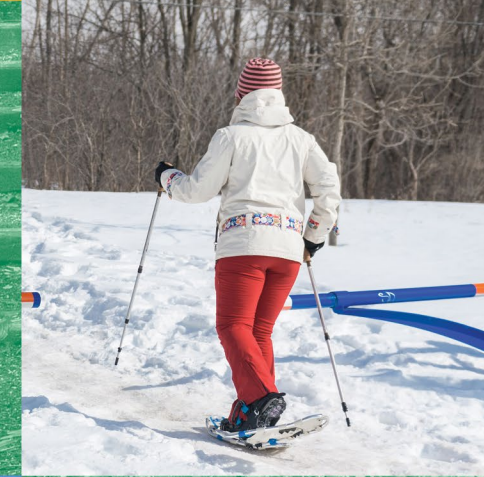




Table des matières

SECTION 01					
MISE EN CONTEXTE		4			
1.1	Introduction	5			
1.2	La démarche participative	5			
SECTION 02					
PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET INVENTAIRE DES PARCS		6			
2.1	Localisation	7			
2.2	Organisation territoriale	7			
2.2.1	Affectations du sol	7			
2.2.2	Grandes infrastructures de transport	8			
2.2.3	Découpage du territoire par secteurs	8			
2.3	Inventaire des parcs	9			
2.4	Classification typologique des parcs	10			
2.4.1	Classification des équipements et plateaux extérieurs en fonction du groupe d'âge et des typologies de parcs	11			
2.4.2	Typologie des parcs de Pointe-Claire	13			
SECTION 03					
PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE		14			
3.1	Croissance de la population	15			
3.2	Évolution des groupes d'âges	15			
3.3	Impact de l'arrivée du REM	16			
SECTION 04					
ANALYSE DE LA DESSERTE		17			
4.1	Analyse globale de la desserte	17			
4.1.1	Parcs de voisinage	17			
4.1.2	Parcs de quartier	18			
4.1.3	Parcs municipaux	19			
4.1.4	Faits saillants de la desserte globale	20			
4.2	Diagnostic par secteur	21			
4.2.1	Secteur A: Secteur sud-ouest	22			
4.2.2	Secteur B: Secteur sud-est	23			
4.2.3	Secteur C: Centre-ouest	24			
4.2.4	Secteur D: Pôle civique	25			
4.2.5	Secteur E: Des Sources ou centre est	26			
4.2.6	Secteur F: Secteur nord-ouest	27			
4.2.7	Secteur G: Commercial nord-est	28			
4.2.8	Impact de la croissance de la population	29			
SECTION 05					
PORTRAIT DES PLATEAUX SPORTIFS ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS		30			
5.1	Les grands plateaux sportifs	31			
5.1.1	Les terrains de soccer et de football	31			
5.1.2	Les terrains de sports de balle	32			
5.1.3	Répartition sur le territoire	33			
5.2	Petits plateaux sportifs et autres équipements	34			
5.2.1	Tennis et tennis léger (pickleball)	34			
5.2.2	Les terrains de basketball extérieurs	34			
5.2.3	Parc de planche à roulettes et piste à vagues (pumptrack)	35			
5.2.4	Parcs canins	35			
5.2.5	Pétanque et boulingrin	35			
5.2.6	Jardins communautaires	35			
5.2.7	Répartition sur le territoire	35			
5.3	Activités aquatiques et nautiques	36			
5.3.1	Les installations aquatiques extérieures	36			
5.3.2	Activités nautiques	37			
5.3.3	Répartition sur le territoire	37			
5.4	Activités hivernales	38			
5.4.1	Les patinoires extérieures et les sentiers glacés	38			
5.4.2	Ski de fond et marche hivernale	38			
5.4.3	Butte de glissade	38			
5.4.4	Répartition sur le territoire	39			
SECTION 06					
PORTRAIT DES TENDANCES ACTUELLES EN AMÉNAGEMENT ET PRATIQUES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES		40			
6.1	Tendances sociales	41			
6.1.1	Les enfants	41			
6.1.2	Les jeunes	41			
6.1.3	Les adultes	42			
6.1.4	Les aînés	42			
6.2	Tendances des grands principes en aménagement	43			
6.2.1	Offre variée au sein du réseau de parcs	43			
6.2.2	Accès universel et design inclusif	43			
6.2.3	Espaces dégagés et pratique libre	43			
6.2.4	Polyvalence	43			
6.2.5	Développement durable	44			
6.2.6	Art urbain	46			
6.2.7	Design actif et rues partagées	46			
6.2.8	Inondation et aménagement de berge	46			
6.2.9	Parcs riverains et activités nautiques	47			
6.2.10	Agriculture urbaine	47			
6.3	Tendances en équipements sportifs, récréatifs et créatifs	47			
6.3.1	Jeux d'eau	47			
6.3.2	Parcs canins	48			
6.3.2	Skateparc en béton de type «street plaza»	49			
6.3.4	Pumptracks	49			
6.3.5	Entraînement extérieur	50			
6.3.6	Patinoires extérieures réfrigérées et/ou couvertes	50			
6.3.7	Autres activités hivernales	51			
6.3.8	Terrains synthétiques: un outil de gestion	51			
6.3.9	Les parcs intelligents (Smart Parks)	51			
6.3.10	Activités émergentes	51			
6.3.11	Chalet de parc	53			
SECTION 07					
DÉMARCHES DE CONSULTATION		54			
SECTION 08					
VISION ET ORIENTATIONS		58			
8.1	Vision	59			
8.2	Orientations et interventions recommandées	59			
CONCLUSION		61			

01

Mise en contexte



1.1 INTRODUCTION

La pandémie de Covid-19 a fait ressortir l'importance des parcs et autres espaces publics extérieurs, notamment grâce à leur apport en termes d'hygiène publique, de santé mentale, de maintien des liens sociaux, etc. En effet, il est aujourd'hui indéniable que l'accessibilité à un réseau de parcs bien organisé contribue directement à la qualité de vie d'une collectivité. Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique où les épisodes de chaleur vont être de plus en plus intenses et fréquents, les parcs et espaces publics ombragés constituent des îlots de fraîcheur en milieu urbain et périurbain. Les espaces verts jouent donc un rôle clé dans la stratégie de développement de la résilience des villes face aux changements climatiques.

C'est dans ce contexte que la Ville de Pointe-Claire a décidé de se doter d'un plan directeur des parcs et espaces verts. Il constitue un outil de planification stratégique pour les gestionnaires municipaux afin de planifier les investissements requis au sein de son réseau de parcs et espaces verts à court, moyen et long termes.

1.2. LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La réalisation du plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville comporte un volet participatif qui vise l'apport de la collectivité. En effet, les citoyens sont ceux qui connaissent le mieux leurs besoins en tant qu'utilisateurs des parcs et espaces verts de la Ville. Plusieurs outils ont été utilisés pour bonifier la connaissance des besoins et enjeux associés aux parcs, espaces verts et équipements sportifs et récréatifs extérieurs :

- Un sondage virtuel auprès de la population;
- Un questionnaire à remplir auprès des différents organismes de sports et loisirs et des institutions scolaires de la ville.

Les faits saillants de cette démarche sont soulignés dans la section 7 du diagnostic.



Parc Antoine-Pilon

02

Portrait géographique et inventaire des parcs

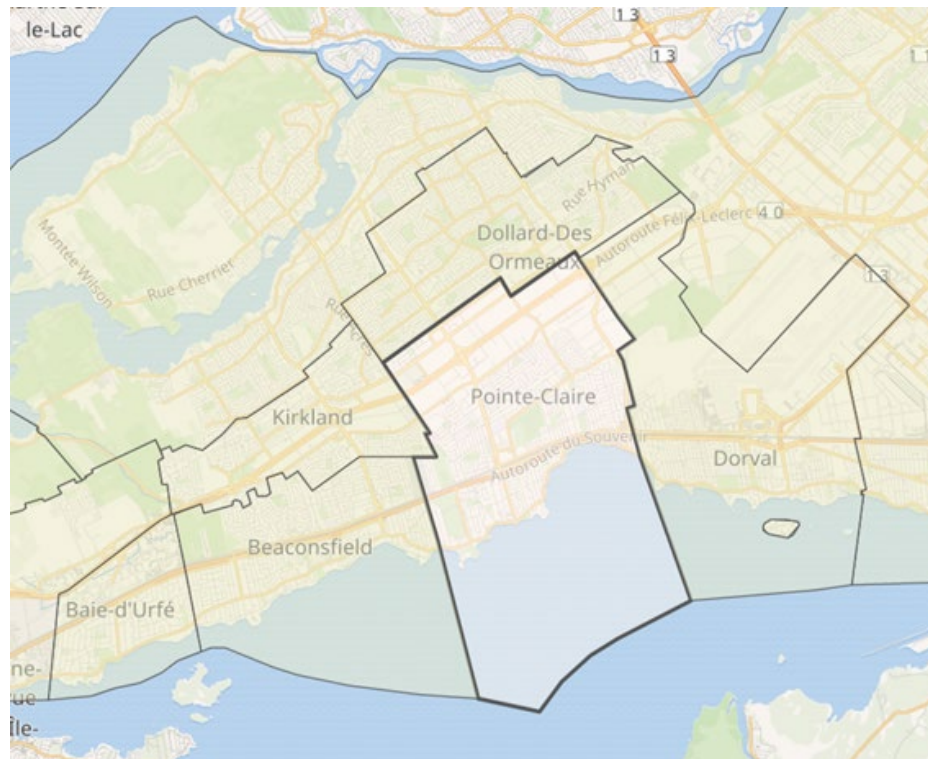
Le présent portrait vise à situer le réseau des parcs et espaces verts dans le contexte urbain et démographique propre à Pointe-Claire. Il ne vise pas à faire un portrait exhaustif du territoire, mais plutôt à faire ressortir les caractéristiques qui ont une influence sur la planification du réseau de parcs et d'espaces verts.



2.1 LOCALISATION

La Ville de Pointe-Claire couvre un territoire de 18,9 km² dans l'ouest de l'île de Montréal, entre l'autoroute 40 et le lac Saint-Louis. Elle est circonscrite au nord par Dollard-des-Ormeaux, à l'est par Dorval, au sud par le lac Saint-Louis et à l'ouest par Beaconsfield et Kirkland.

Figure 1 — Carte de localisation de Pointe-Claire



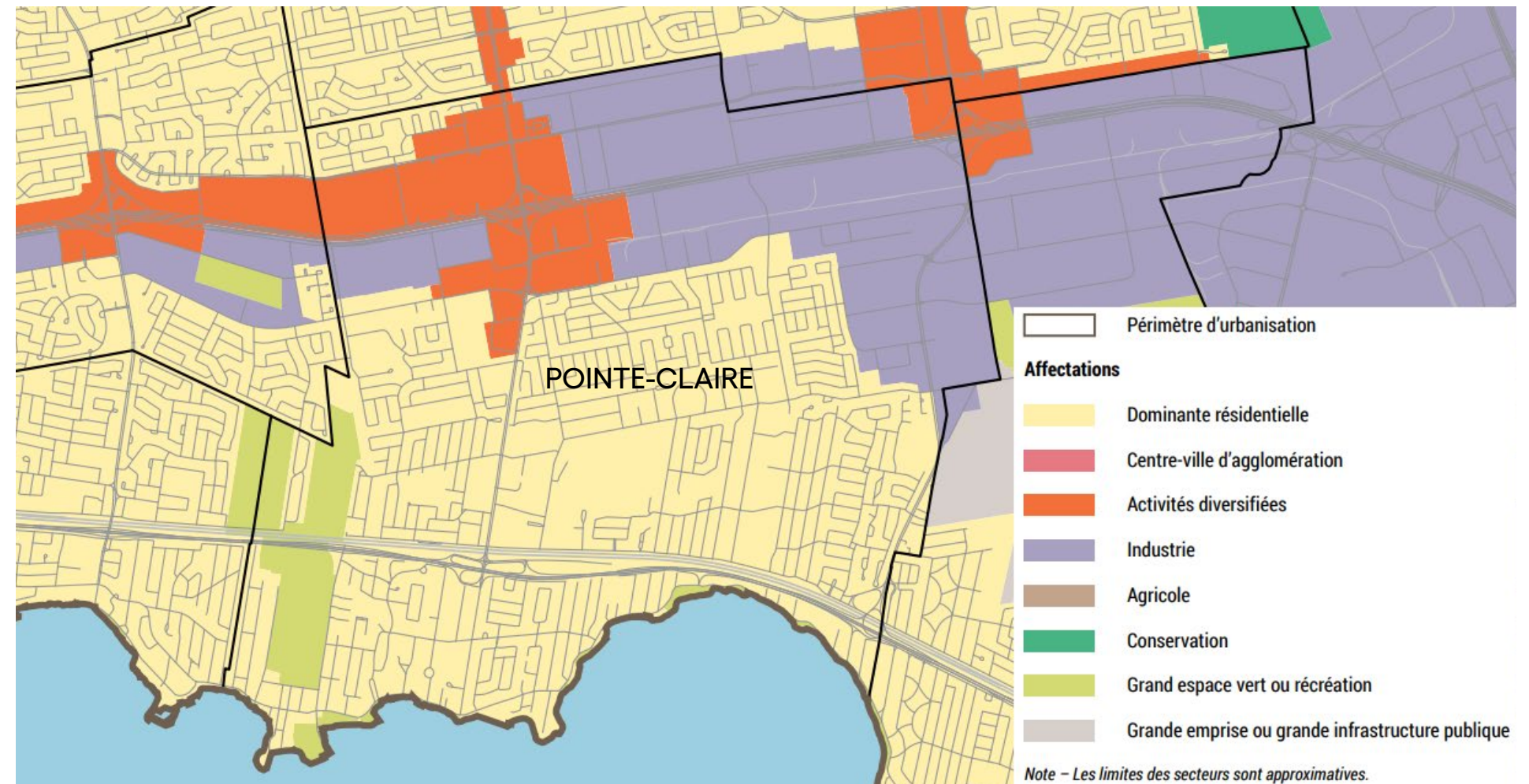
2.2 ORGANISATION TERRITORIALE

2.2.1 Affectations du sol

La fonction résidentielle domine le tissu urbain, tandis qu'un pôle commercial et un parc industriel d'envergure régionale occupent un emplacement de choix en marge de l'autoroute Félix-Leclerc (A-40), au nord de la ville¹. Les tissus résidentiels, commerciaux et industriels sont développés. Il reste peu d'espaces libres permettant le développement d'un réseau de parcs.

Le secteur sud de la ville est bordé par le lac Saint-Louis sur une distance de 4,3 km. Ce secteur bénéficie de nombreux parcs et espaces verts riverains qui contribuent directement à la qualité de vie et au sentiment d'appartenance à la ville. En période estivale, les nombreux parcs riverains permettent une réelle valorisation du contact physique et visuel aux berges. Le cœur historique et patrimonial de Pointe-Claire renforce l'attractivité de cette partie de la ville, déjà riche de la présence du lac Saint-Louis.

Figure 2 — Grandes affectations du territoire du schéma d'agglomération pour la Ville de Pointe-Claire



Source : Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, Janvier 2015. Extrait de Carte 20. Grandes affectations du territoire

¹ Projet de plan d'urbanisme 2022, version préliminaire.

2.2.2 Grandes infrastructures de transport

Deux autoroutes majeures ainsi que deux voies ferrées traversant la ville d’est en ouest scindent celle-ci en entités distinctes.

Dans l’axe nord-sud, seuls les boulevards Saint-Jean et des Sources et les passages piétons associés aux trois gares du territoire municipal permettent de franchir les autoroutes et voies ferrées et de relier l’ensemble du territoire. Les deux grands boulevards forment aussi des barrières importantes à l’intérieur de la municipalité, contraignant les déplacements entre les quartiers. Le boulevard Saint-Louis, qui traverse la ville d’ouest en est, constitue une barrière physique supplémentaire.

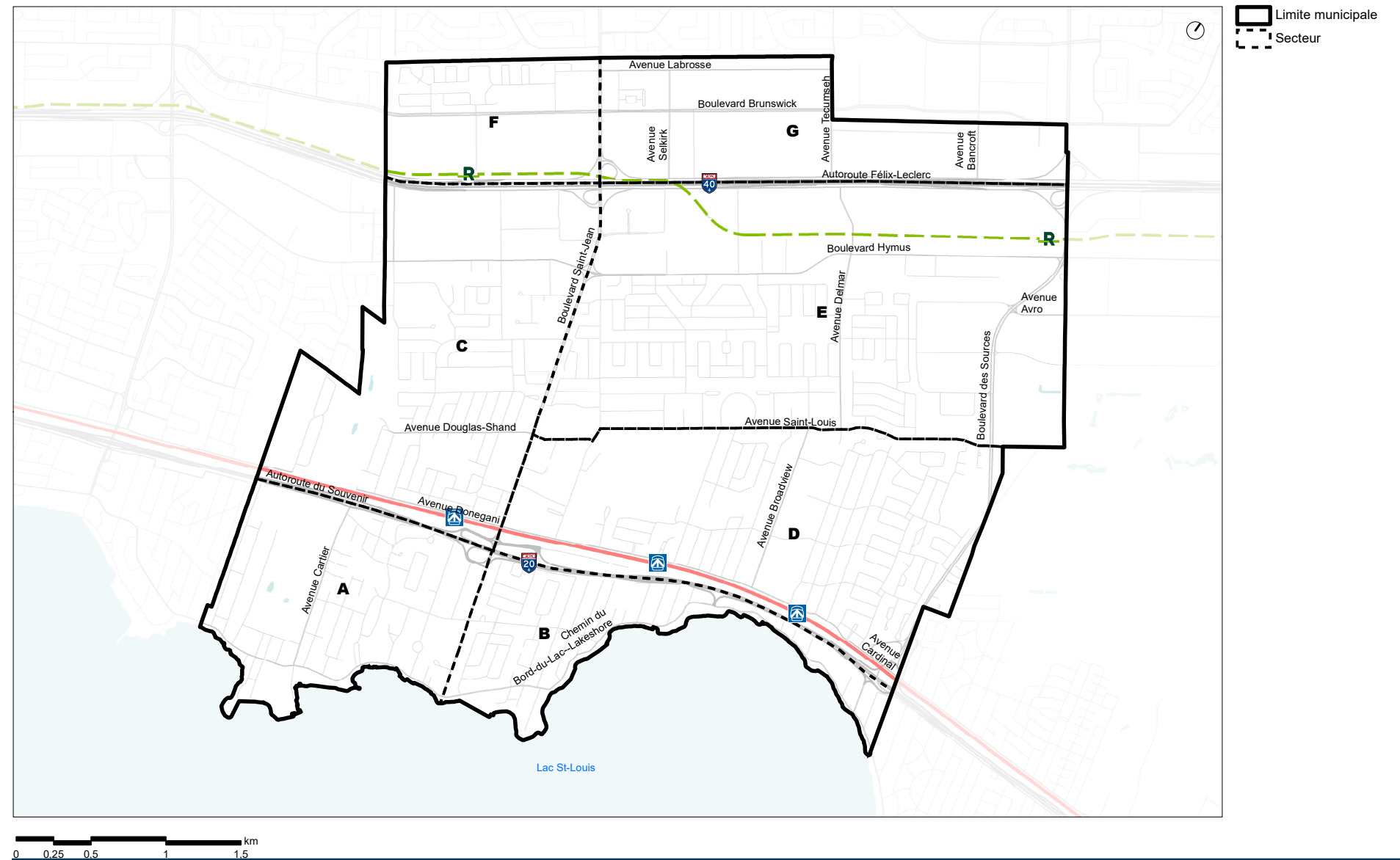
L’ensemble de ces infrastructures servent de base au découpage des secteurs d’analyse du plan directeur. Une analyse plus fine de chacun de ces secteurs est donnée à la section 4.2.

2.2.3 Découpage du territoire par secteur

Aux fins de la présente étude, le territoire de Pointe-Claire a été divisé en secteurs définis géographiquement en fonction de plusieurs éléments de contexte incluant les différents axes routiers qui structurent et segmentent le territoire et les aires de diffusion du recensement de Statistique Canada.

Ceci a mené à l’identification de sept secteurs distincts sur le territoire présentés à la figure suivante. Chaque secteur fait l’objet d’une analyse représentative de sa population et de sa desserte en parcs.

Figure 3 — Division du territoire en secteurs



Secteur A : Sud-ouest

Le secteur se situe au sud de l’autoroute 20 et à l’ouest du boulevard Saint-Jean. Il est bordé au sud par le lac Saint-Louis et comprend le secteur historique du village Pointe-Claire.

Secteur B : Sud-est

Le secteur est localisé au sud de l’autoroute 20, à l’est du boulevard Saint-Jean. Ce secteur est également bordé au sud par la baie de Valois du lac Saint-Louis.

Secteur C : Centre-ouest

Le secteur se trouve à l’ouest de la ville, entre les autoroutes 20 au sud et 40 au nord. Il est délimité à l’est par le boulevard Saint-Jean et comprend, entre autres, l’hôpital Lakeshore.

Secteur D : Pôle civique

Le secteur se trouve à l’est de la ville, au nord de l’autoroute 20, au sud de l’avenue Saint-Louis et tout juste à l’est du boul. Saint-Jean et est marqué par la présence du parc naturel Terra-Cotta et du pôle civique municipal.

Secteur E : Centre-est

Le secteur se situe à l’est de la ville. Il est délimité à l’ouest par le boulevard Saint-Jean, au nord, par l’autoroute 40 et au sud par l’avenue Saint-Louis.

Secteur F : Nord-ouest

Le secteur représente la portion nord-est de la ville. Il est bordé au sud par l’autoroute 40 et à l’est par le boulevard Saint-Jean et comprend le centre commercial Fairview-Pointe-Claire.

Secteur G : Nord-est

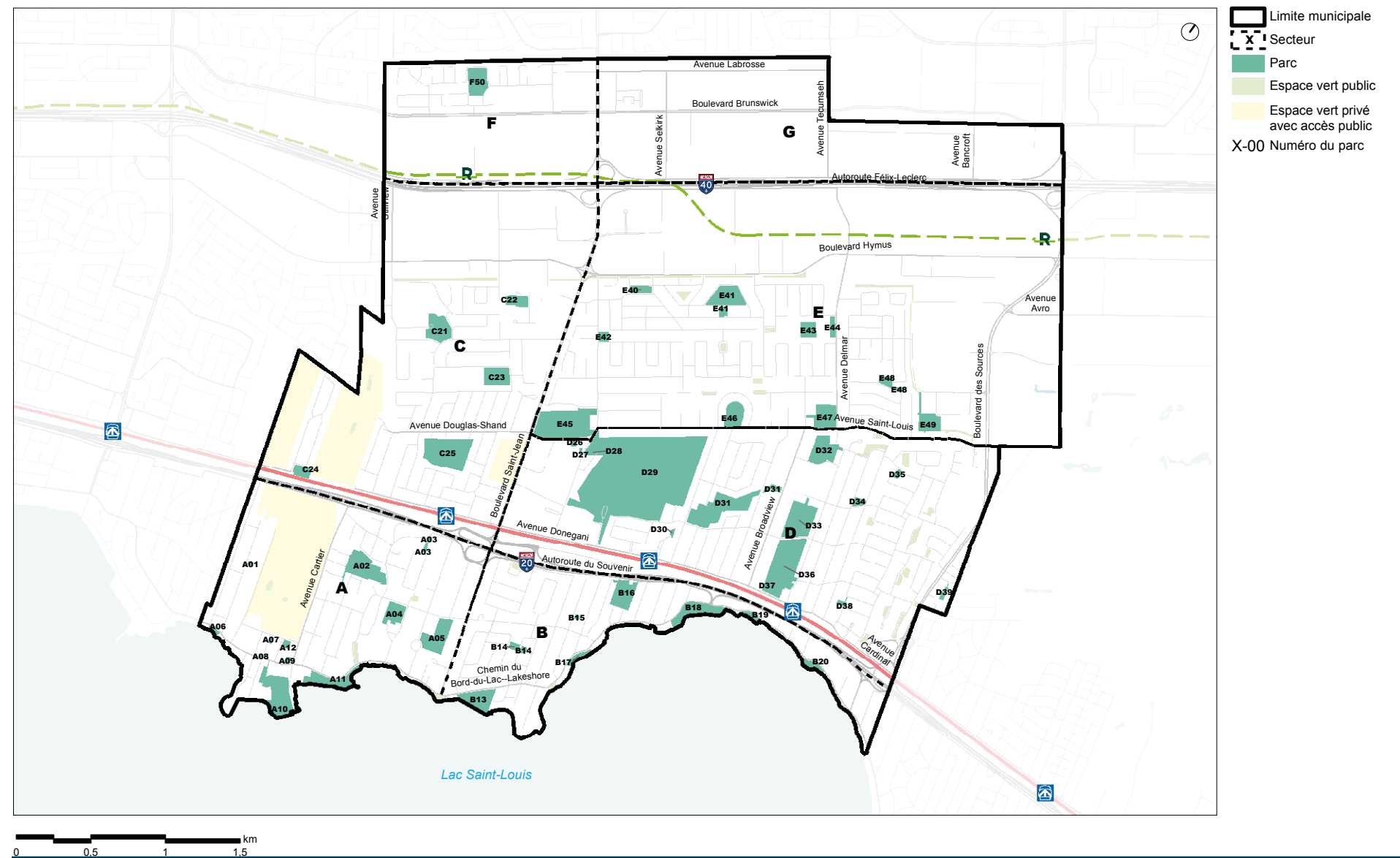
Le secteur G représente la portion nord-est de la ville. Ce pôle commercial et industriel est délimité au sud par l’autoroute 40 et à l’ouest par le boulevard Saint-Jean.

2.3 INVENTAIRE DES PARCS

Un inventaire des parcs de la Ville a été réalisé sur la base d'une analyse approfondie du territoire et de ses résidents afin que le plan directeur réponde aux besoins actuels et futurs de la communauté. Cet inventaire a été complété par une visite détaillée de tous les parcs du territoire et a permis d'analyser la quantité et la qualité des installations et des aménagements pour chacun des parcs. Cet inventaire a été effectué entre le 23 août 2021 et le 2 septembre 2021.

Il a permis de recenser l'ensemble du mobilier, des installations ainsi que les aménagements connexes pour tous les parcs, le résultat permettant de comptabiliser la totalité des équipements récréatifs et sportifs.

Figure 4 — Localisation des parcs et espaces verts





Jardin communautaire du Village

2.4 CLASSIFICATION TYPOLOGIQUE DES PARCS

Selon leur dimension et la composition de leurs installations, les parcs sont classés en différentes catégories incluant les parcs municipaux, parcs de quartier, parcs de voisinage, etc. (voir le tableau de typologie de parcs). La Ville de Pointe-Claire offre à ses résidents une grande quantité de parcs, notamment des parcs de quartier et de voisinage.

Sur l'ensemble de son territoire, la ville de Pointe-Claire regroupe un total de 50 parcs, aménagés et déclinés en sept catégories principales :

- Parc-nature (1);
- Parc municipal (4);
- Parc de quartier (16);
- Parc de voisinage (22);
- Parc-école (4);
- Espace sportif (2);
- Jardin communautaire (2);
- Espace vert (exclus de la liste des parcs existants).

Tableau 1 — Typologie des parcs

TYPLOGIE	DÉFINITION ²	SUPERFICIE	RAYON DE DESSERTE
Parc-nature	Conservation, mise en valeur des milieux naturels et du patrimoine culturel, et des milieux récréatifs..	30 à 100 ha (300 000 à 1 000 000 m ²)	Régionale
Parc municipal	Une grande polyvalence et un pouvoir d'attraction desservant souvent plusieurs secteurs et fortement fréquenté. Ils possèdent également une variété d'équipements récréatifs et sportifs ainsi que des espaces multifonctionnels.	30 à 100 ha (300 000 à 1 000 000 m ²)	1200 m
Parc de quartier	Parc de verdure visant à offrir une variété d'équipements sportifs, récréatifs et des aires libres pour le loisir, la socialisation et les jeux libres.	3 à 30 ha (30 000 à 300 000 m ²)	800 m
Parc de voisinage	Parc de verdure destiné essentiellement à des fins de détente et de récréation quotidienne dans le prolongement de l'habitat familial. Espace pouvant offrir des aires de détente, de jeux et de loisirs.	Jusqu'à 3 ha* (*jusqu'à 30 000 m ²)	400 m
Parc-école	Terrain de propriété scolaire utilisé pour le soccer et le football et entretenu par la ville. Terrain également utilisé par les citoyens résidant ou travaillant à proximité.	N/A	800 m
Espace sportif	Parc de propriété publique destiné à la pratique d'un sport en particulier et ayant un accès contrôlé.	5 000 à 30 000 m ²	800 m
Jardin communautaire	Terrain divisé en parcelles destinées à la culture potagère, fruitière, et d'agrément.	N/A	N/A
Espace vert public	Espace de propriété publique aménagé essentiellement de pelouses, de massifs de verdure, de végétaux et d'arbres, dans le but de contribuer à l'embellissement du territoire et la qualité de l'environnement.	N/A	N/A
Espace vert privé	Espace vert de propriété privée qui contribue à la qualité du milieu de vie et peut offrir, ou non, un accès à la population (golf, cimetière, boisés privés).	N/A	N/A
Espace riverain*	Ensemble des parcs et espaces verts aménagés de façon à offrir une proximité au lac Saint-Louis. *L'espace riverain représente une typologie de parcs s'ajoutant à la typologie principale des parcs située en rive, soit une des autres typologies présentées dans le tableau.	N/A	N/A

Source: Ville de Montréal et National Recreation and Park Association, et adapté au contexte de la Ville de Pointe-Claire























² Notons que les catégories « définition » et « superficie » sont à nuancer en ce sens qu'ils fournissent des paramètres généralement applicables pour les différentes typologies de parcs.

Notre analyse tient compte de tous les espaces verts identifiés comme tels dans la base de données de la Ville de Pointe-Claire. Certains de ces espaces sont de propriétés privées, comme le terrain de golf et les cimetières, mais rendent des services écologiques et récréatifs accessibles à la population et peuvent être intégrés dans la création de corridors écologiques.

2.4.1 Classification des équipements et plateaux extérieurs en fonction du groupe d'âge et des typologies de parcs

Le tableau de la page suivante dresse une liste des équipements en fonction des utilisateurs et des types de parcs dans lesquels on les retrouve principalement. Des icônes propres à chaque équipement sont également présentées sur les fiches d'inventaire, ce qui permet de facilement repérer les équipements tout au long du document.

Tableau 2 — Classification des équipements et plateaux extérieurs en fonction du groupe d'âge et des typologies de parcs

		PRINCIPAUX UTILISATEURS					TYPE DE PARC		
		18 mois - 5 ans	5 - 12 ans	Adolescents	Adultes	Aînés	Voisinage	Secteur	Municipal et urbain
	Piscine	Bassin artificiel destiné à la natation et à la baignade.							
	Jeux d'eau	Série de jets d'eau disposés sur une surface rigide sans accumulation d'eau.							
	Plage	Aire dégagée d'un rivage, de faible pente, constituée de sable ou de galets.							
	Terrain de basketball	Terrain rectangulaire de dimensions variables recouvert d'asphalte et pourvu d'un panier à chaque extrémité.							
	Terrain de tennis	Surface dure séparée en deux par un filet servant à jouer au tennis. Les surfaces de jeu sont clôturées.							
	Terrain de soccer	Surface naturelle ou synthétique incluant deux buts aux extrémités servant à jouer au soccer.							
	Terrain de balle	Surface en gazon naturel avec surface en terre battue incluant les buts servant au baseball ou à la balle molle							
	Terrain de football	Surface naturelle ou synthétique incluant deux buts aux extrémités servant à jouer au football.							
	Piste d'athlétisme	Surface plane et ovale avec corridors distinctifs permettant la pratique de sports en général de course. On y pratique habituellement d'autres activités reliées à l'athlétisme, dont les disciplines du lancer et du saut.							
	Pumptrack	Espace qui contient différentes installations dédiées à la pratique du BMX							
	Parc de planche à roulettes	Surface dédiée à la pratique du « skateboard », du patin à roues alignées et du BMX. Espace qui contient différents modules sur lesquels les utilisateurs peuvent rouler, glisser, sauter, etc.							
	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Ensemble de jeux composé de modules conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des enfants de 18 mois à 5 ans et dont les paliers sont généralement inférieurs à 1,2 m.							
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Ensemble de jeux composé de modules conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des enfants de 5 à 12 ans (balançoires, balançoires à bascule, glissoires, jeux sur ressort, dômes géodésiques, etc.).							
	Module d'exercice (trekfit)	Série de modules conçus pour développer la motricité des usagers							
	Pétanque/Bocce/Boulingrin	Terrain plat, formé d'une ou plusieurs allées, sur lequel deux équipes de joueurs lancent des boules en métal en tentant de s'approcher le plus possible d'une petite boule servant de cible.							
	Parc canin	Espace clôturé réservé aux chiens et leurs propriétaires ou gardiens, permettant la socialisation et l'exercice libre des chiens. On peut y retrouver du mobilier de parc et/ou des équipements dédiés à l'entraînement canin.							
	Sentier de promenade	Sentier pavé ou non permettant la marche, la randonnée pédestre, le ski de fond, la raquette, etc.							
	Piste cyclable ou multifonctionnelle	Sentier hors chaussée avec revêtement solide permettant le déplacement facile à pied, à vélo, etc.							
	Patinoire sans bande	Surface d'eau glacée sur laquelle on peut faire du patinage ou du hockey sur glace.							
	Patinoire avec bande	Surface d'eau glacée sur une surface dure sur laquelle on peut faire du patinage ou du hockey sur glace l'hiver ou du patin à roues alignées l'été.							
	Butte à glisser	Pente aménagée pour la glissade. Clientèle variable selon la hauteur et l'inclinaison de la pente							
	Anneau de glace	Surface d'eau glacée sur une surface dure sur laquelle il est possible de faire du patinage en hiver.							

2.4.2 Typologie des parcs de Pointe-Claire

La typologie des parcs de Pointe-Claire a été déterminée à la suite de la visite d'inventaire, en fonction des équipements qu'ils contiennent et de leur superficie.

Tableau 3 — Classement des parcs existants par typologie

SECTEUR	PARC	SUPERFICIE (M ²)	TYPLOGIE	ESPACE RIVERAIN	SECTEUR	PARC	SUPERFICIE (M ²)	TYPLOGIE	ESPACE RIVERAIN
A	Parc de Breslay	996	Parc de voisinage		D	Parc de planche à roulettes/Skatepark	1324	Parc de quartier	
A	Parc Kinsmen	34 862	Parc de quartier		D	Parc d'entraînements extérieurs au Centre aquatique	858	Parc de quartier	
A	Parc Penhurst	2 372	Parc de voisinage		D	Verger de la solidarité	5 483	Parc de voisinage	
A	Parc Clearpoint	16 345	Parc de quartier		D	Parc Terra-Cotta	381 827	Parc-nature / parc municipal	
A	Terrain de soccer École Clearpoint Elementary	28 550	Parc-école		D	Parc Ashgroove	1 344	Parc de voisinage	
A	Parc Antoine-Pilon	1 908	Parc de voisinage	X	D	Parc Belmont	58 332	Parc de voisinage	
A	Jardin communautaire du village	1 156	Jardin communautaire		D	Parc John-Fisher	27 206	Parc de quartier	
A	Parc Édouard-Paiement	311	Parc de voisinage		D	Terrain de soccer Lindsay place Lower	40 627	Parc-école	
A	Place Cartier	2 014	Parc de voisinage		D	Chalet Summerhill	4 142	Espace sportif	
A	Parc Alexandre-Bourgeau	43 282	Parc municipal	X	D	Parc Jack-Robinson	2 444	Parc de voisinage	
A	Parc Edgewater	25 055	Parc de quartier	X	D	Parc Valois	66 250	Parc municipal	
A	Boulingrin	2 445	Espace sportif		D	Jardin communautaire Valois	1 276	Jardin communautaire	
B	Parc du Stewart Hall	25 265	Parc de quartier	X	D	Parc de Lucerne	2 200	Parc de voisinage	
B	Parc de Lansdowne Gardens	4 943	Parc de voisinage		D	Parc Tudor	2 659	Parc de voisinage	
B	Parc Fifth	1 014	Parc de voisinage		E	Parc de Newton Square	6 673	Parc de voisinage	
B	Parc Ovide	25 168	Parc de quartier		E	Parc Northview	29 711	Parc de quartier	
B	Parc Maples	6 293	Parc de voisinage	X	E	Parc Empress	4 509	Parc de voisinage	
B	Parc de la Grande-Anse	27 264	Parc municipal	X	E	Terrains de soccer Jubilee	10 910	Parc-école	
B	Parc canin	4 949	Parc de voisinage	X	E	Parc Augusta	5 104	Parc de voisinage	
B	Parc Bayview	6 584	Parc de voisinage	X	E	Terrain de soccer John Rennie High School	67 582	Parc-école	
C	Parc Seigniory	25 355	Parc de quartier		E	Arthur-E.-Séguin	18 985	Parc de quartier	
C	Parc Tony-Proudfoot	10 418	Parc de voisinage		E	Parc David-W.-Beck	23 747	Parc de quartier	
C	Parc Ambassador	20 334	Parc de quartier		E	Parc Stockwell	6 230	Parc de voisinage	
C	Parc Amberley	8 314	Parc de voisinage		E	Parc du Voyageur	20 086	Parc de quartier	
C	Parc de Cedar Park Height	55 588	Parc de quartier		F	Parc Hermitage	22 760	Parc de quartier	

03

Portrait démographique

Les données d'évolution de la population permettent d'évaluer la concordance avec l'offre actuelle en équipements et activités au sein du réseau des parcs et espaces verts. La base de données la plus actuelle dont nous disposons provient de l'estimation démographique de 2020 de l'Institut de la statistique du Québec.



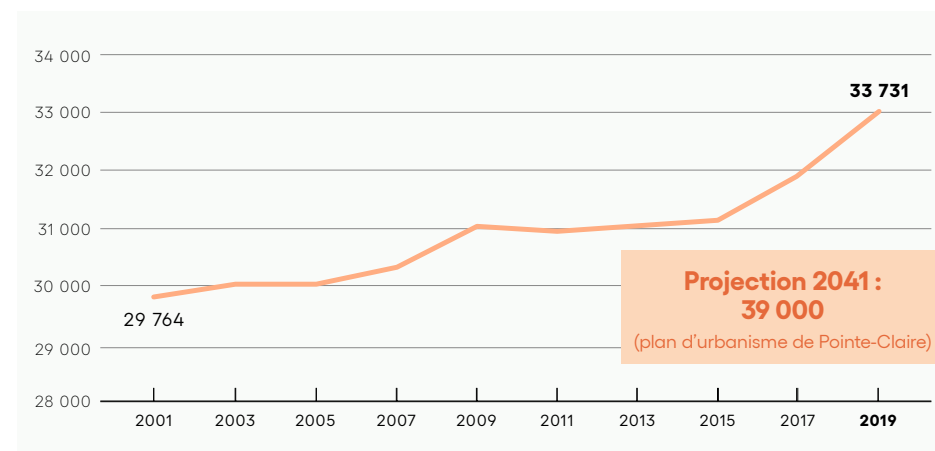
3.1 CROISSANCE DE LA POPULATION

La Ville de Pointe-Claire a connu une croissance de sa population entre 2006 et 2020 de l'ordre de 11,7 %, passant de 30 195 à 33 731 habitants. On remarque plus particulièrement une période stable de 2009 à 2015, suivie d'une augmentation significative depuis 2015.

Cette croissance représente une variation sur la période quasi identique à celle observée pour l'agglomération de Montréal (11,8 %), mais moins importante que celles observées pour la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR) (20,1%) et l'ensemble du Québec (13,7 %).

Selon les données du projet de plan d'urbanisme³, la Ville de Pointe-Claire prévoit atteindre une population de près de 39 000 habitants d'ici 2041, principalement concentrée dans les secteurs nord de la ville, près des stations du REM. Ceci représente une croissance de près de 15 % de la population entre 2019 et 2041.

Figure 5 — Évolution de la population de la ville de Pointe-Claire, 2001 à 2020



³ Plan d'urbanisme 2022, Ville de Pointe-Claire. Version préliminaire.

3.2 ÉVOLUTION DES GROUPES D'ÂGE

L'analyse de l'évolution des groupes d'âge est un élément nourrissant l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts afin d'assurer une cohérence entre les usagers et les installations. Le phénomène le plus important est le vieillissement de la population. Bien que ce phénomène soit observable dans l'ensemble du Québec, le poids relatif de la population de 65 ans et plus de la ville de Pointe-Claire (23,3 %) est supérieur à celui de l'agglomération de Montréal (16,4 %), ainsi qu'à l'ensemble du Québec (19,7 %). On note aussi une diminution du poids relatif des enfants de moins de 19 ans au sein de la population, mais une augmentation du groupe de 20 à 44 ans.

Tableau 4 — Évolution de la population de la Ville de Pointe-Claire par groupe d'âges, 2006 à 2020

GROUPES D'ÂGES	2006	2011	2016	2020*	VARIATION 2006-2020
0 à 4 ans	1400	1320	1370	1364	-2,6 %
5 à 14 ans	3855	3375	3375	3387	-12,1 %
15 à 19 ans	2165	2235	1915	1962	-9,4 %
20 à 24 ans	1785	1780	1910	2300	28,9 %
25 à 44 ans	6880	6130	6065	7953	15,6 %
45 à 64 ans	8690	9495	9265	8917	2,6 %
65 ans et plus	5420	6455	7480	7848	44,8 %
Total	30 195	30 790	31 380	33 731	11,7 %

Sources: Statistique Canada, Recensements de 2006, 2011 et 2016, Institut de la statistique du Québec, estimations démographiques annuelles.

* Estimation démographique annuelle de l'Institut de la statistique du Québec, basée sur les données du recensement de Statistique Canada.

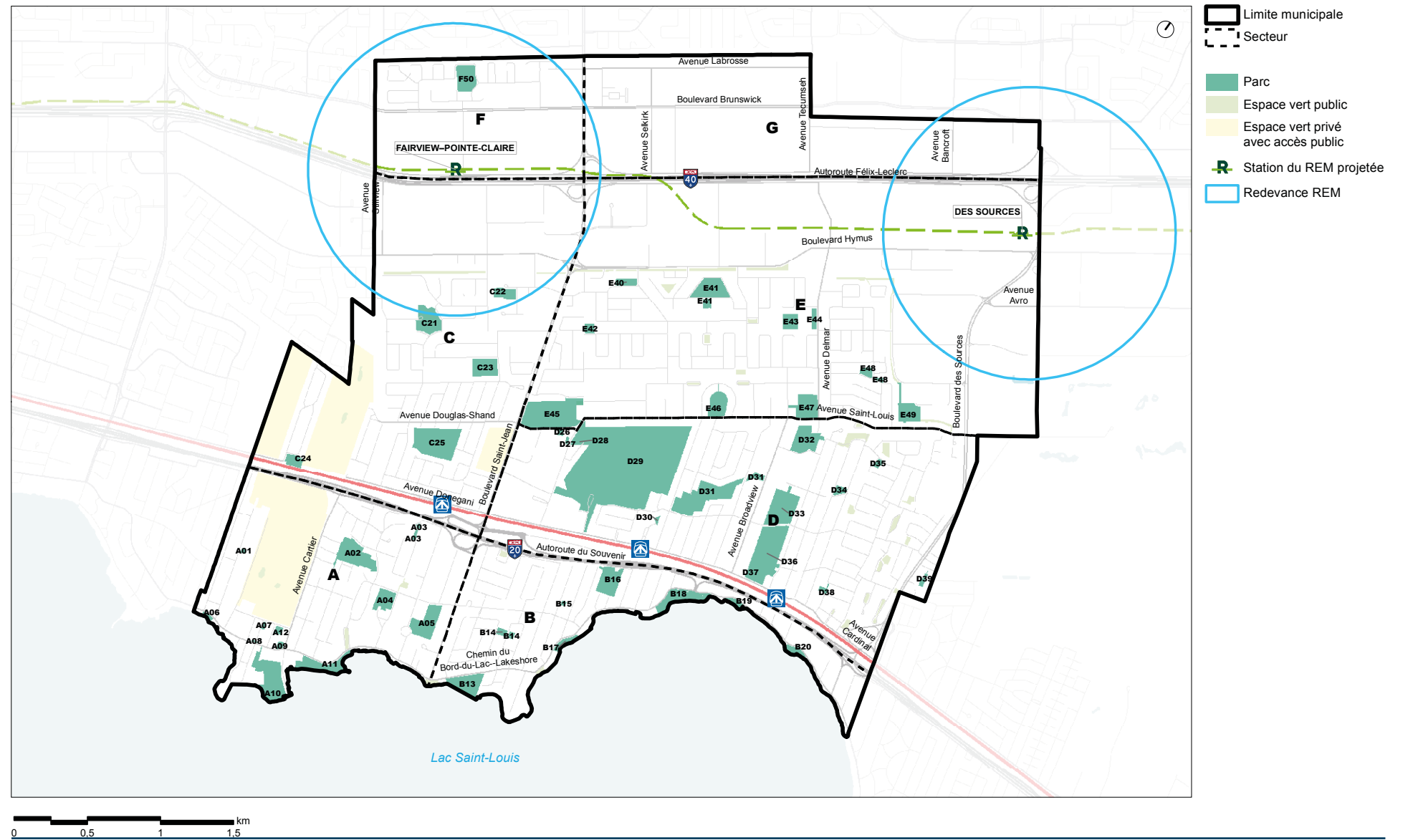
Ce profil général illustre la transformation de la composition de la population. Ceci aura un impact sur les besoins en matière de parcs et espaces verts et devra être pris en considération dans la planification des investissements à venir.

Pour ce qui est de la population immigrante, celle-ci a augmenté de 16,3 % au sein de la ville de Pointe-Claire entre 2006 et 2016. Cette augmentation est légèrement supérieure à celle observée pour l'agglomération de Montréal (15,5 %), mais inférieure à celle de la RMR de Montréal (26,5 %) et de l'ensemble du Québec (28,2 %). Le poids relatif de la population issue de l'immigration représente 25 % de la population totale de Pointe-Claire. L'augmentation de la population immigrante peut avoir une incidence sur le type d'activités souhaitées par la population, certaines activités étant plus populaires auprès de ces populations, comme le rugby et le criquet.

3.3 IMPACT DE L'ARRIVÉE DU REM

La construction de deux gares du REM sur le territoire de Pointe-Claire est en cours et leur mise en service devrait se faire à partir de 2024. Ces gares sont situées au cœur de pôles d'emploi importants, mais leur présence amène des pressions de développement importantes à proximité de celles-ci. La refonte du plan d'urbanisme en cours servira, entre autres, à définir les grandes orientations découlant de cette nouvelle réalité. Puisque les projections démographiques ne sont pas connues au moment de rédiger la présente étude, l'analyse est basée sur les données démographiques actuelles.

Figure 6 — Nouvelles gares du REM



04

Analyse de la desserte

L'analyse de la desserte est faite en fonction de la distance de marche réelle à partir du réseau viaire existant. Ceci permet d'établir un portrait de l'accessibilité des parcs en fonction des normes établies pour chaque type de parcs.

4.1 ANALYSE GLOBALE DE LA DESSERTE

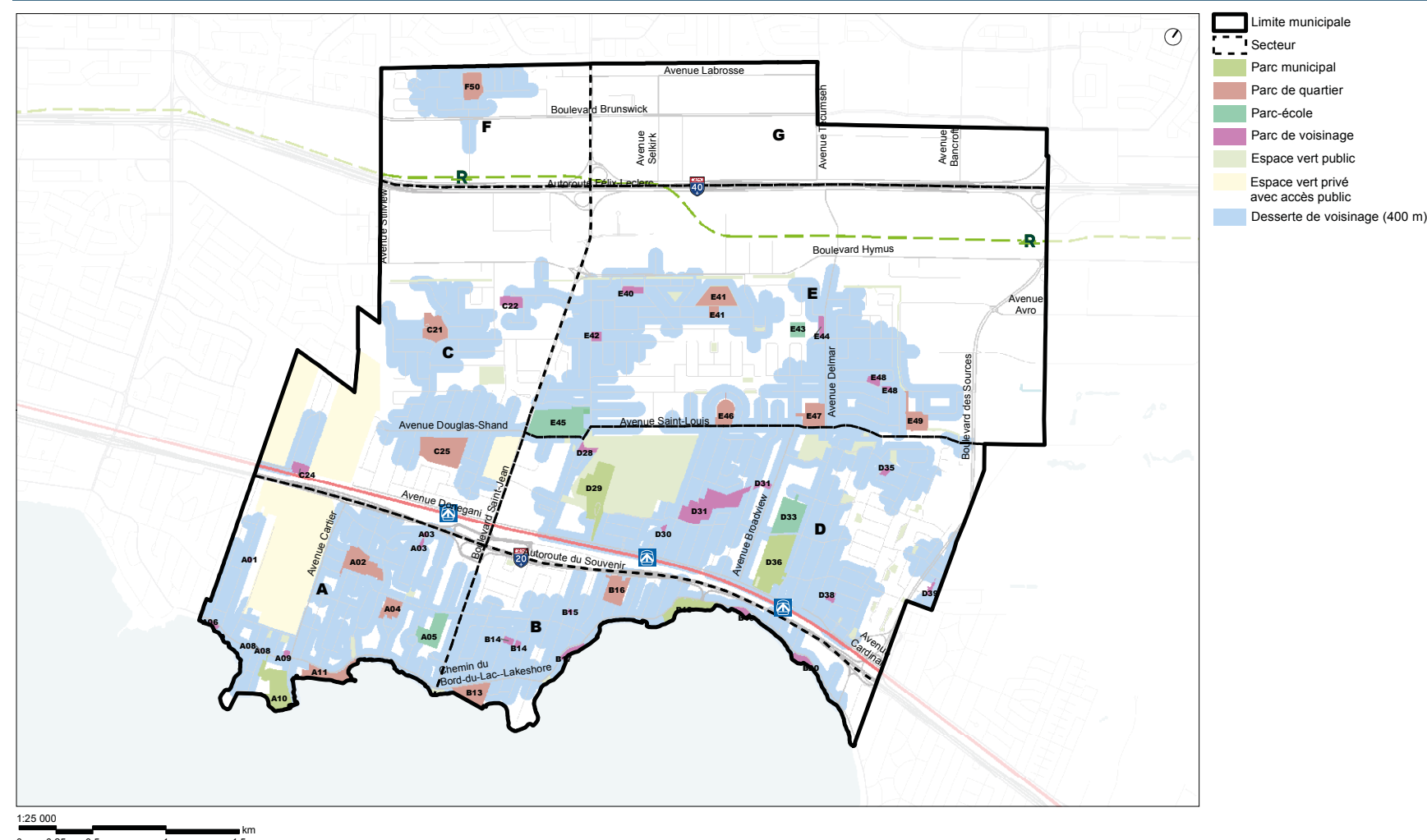
La desserte est analysée dans un premier temps à l'échelle de la ville afin d'évaluer la répartition des différentes typologies de parcs sur le territoire. Une analyse détaillée par secteur fait le lien entre l'évolution démographique au sein de chaque secteur et l'offre en parcs en relation avec les caractéristiques propres à chaque secteur.

4.1.1 Parcs de voisinage

Les parcs de voisinage visent à offrir des services de proximité pour la population des rues avoisinantes. On y retrouve surtout des aires de détente, des aires de jeux pour enfants et des plateaux sportifs de petites dimensions (basketball, pétanque, etc.). Le rayon de desserte visé pour ce type de parcs est de 400 mètres, soit 10 minutes de marche. Il est à noter que les parcs municipaux et de quartier peuvent aussi servir de parcs de voisinage pour les résidents des rues avoisinantes dans la mesure où ils offrent le type d'équipements correspondant à ceux disponibles dans un parc de voisinage. Les parcs-écoles sont aussi inclus dans cette catégorie puisqu'ils offrent des espaces de jeux extérieurs répondant aux critères de parcs de proximité. La desserte en parcs de voisinage est illustrée à la figure ci-après.

La desserte des parcs de voisinage des secteurs résidentiels est généralement bonne sur le territoire. Les zones non couvertes correspondent principalement aux espaces industriels, institutionnels et commerciaux. Dans le secteur E, la desserte de la partie centrale est adéquate, car la méthode d'analyse ne permettait pas de tenir compte de passages piétonniers vers le parc Arthur-Séguin. Le même phénomène explique le déficit de desserte du secteur Cedar Heights où un passage piétonnier donne accès au parc Cedar Heights à partir du quartier situé au sud. La seule zone en réel déficit de parcs de voisinage est la partie ouest du secteur D.

Figure 7 — Desserte des parcs de voisinage (400 m)

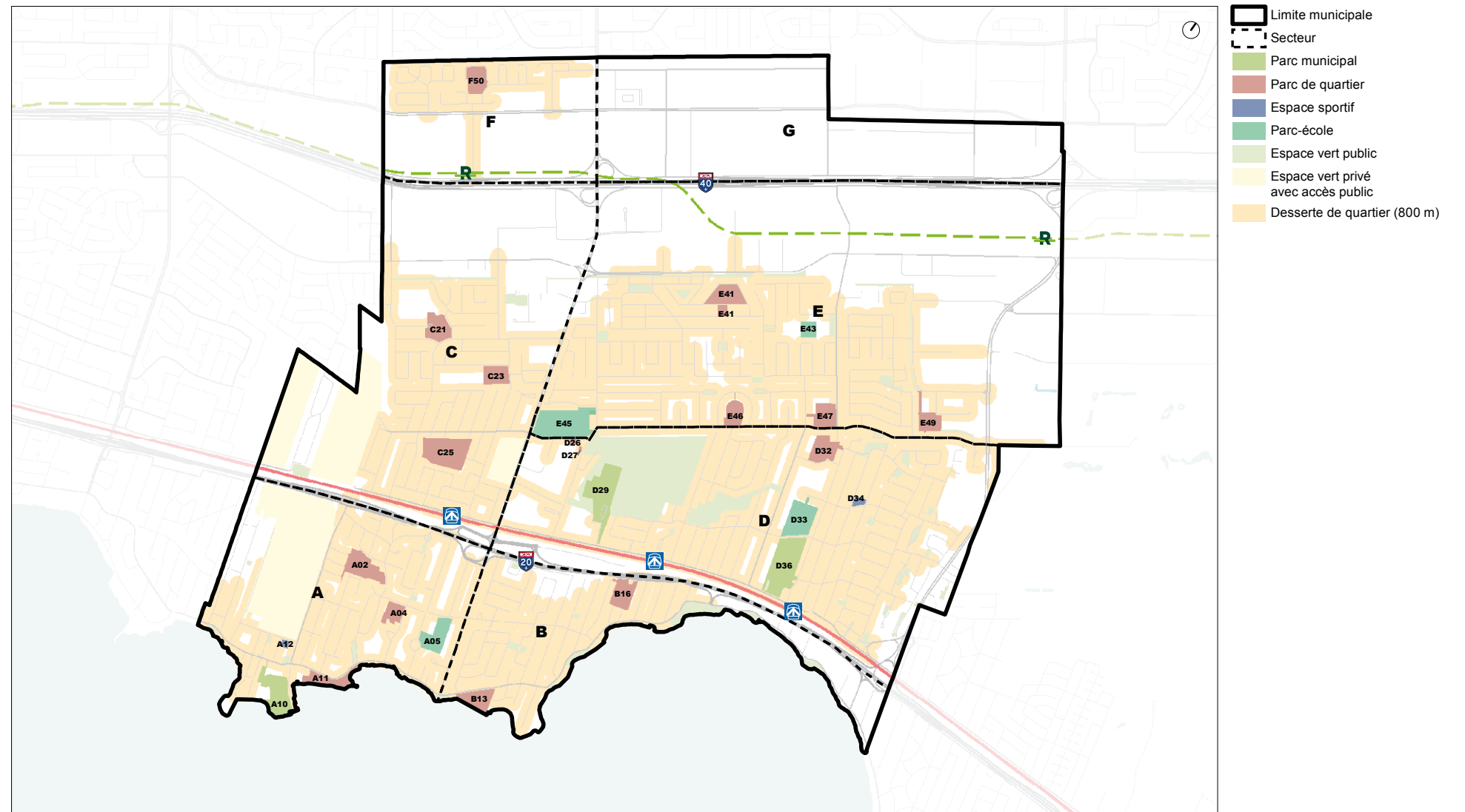


4.1.2 Parcs de quartier

En plus des équipements des dessertes de parcs de voisinage, les parcs de quartier comprennent généralement un ou plusieurs plateaux sportifs de grande taille (patinoire, soccer, baseball), ou de petits plateaux sportifs (tennis, basketball, etc.) ayant une attractivité à l'échelle du quartier. Le rayon de desserte habituel pour ce type de parc est de 800 m ou 20 minutes de marche. Les parcs municipaux peuvent aussi agir comme parcs de quartier pour les résidents des secteurs concernés selon leur niveau d'équipements. La desserte de parcs de quartier est illustrée à la figure ci-dessous.

Pour les parcs de quartier, on observe une excellente couverture dans la desserte. On retrouve un total de 16 parcs de quartier sur le territoire couvrant la grande majorité des zones résidentielles. Cette analyse est valide nonobstant les rayons de couverture de 800 m attribués à l'espace sportif et aux quatre parcs-écoles qui sont présentés sur la carte de desserte. En effet, bien que les équipements présents dans ces espaces procurent une attractivité sur 800 m, la diversité de leur offre n'est pas comparable à celle des parcs de quartier et ne remplit pas les mêmes besoins en termes de récréation.

Figure 8 — Desserte des parcs de quartier (800 m)

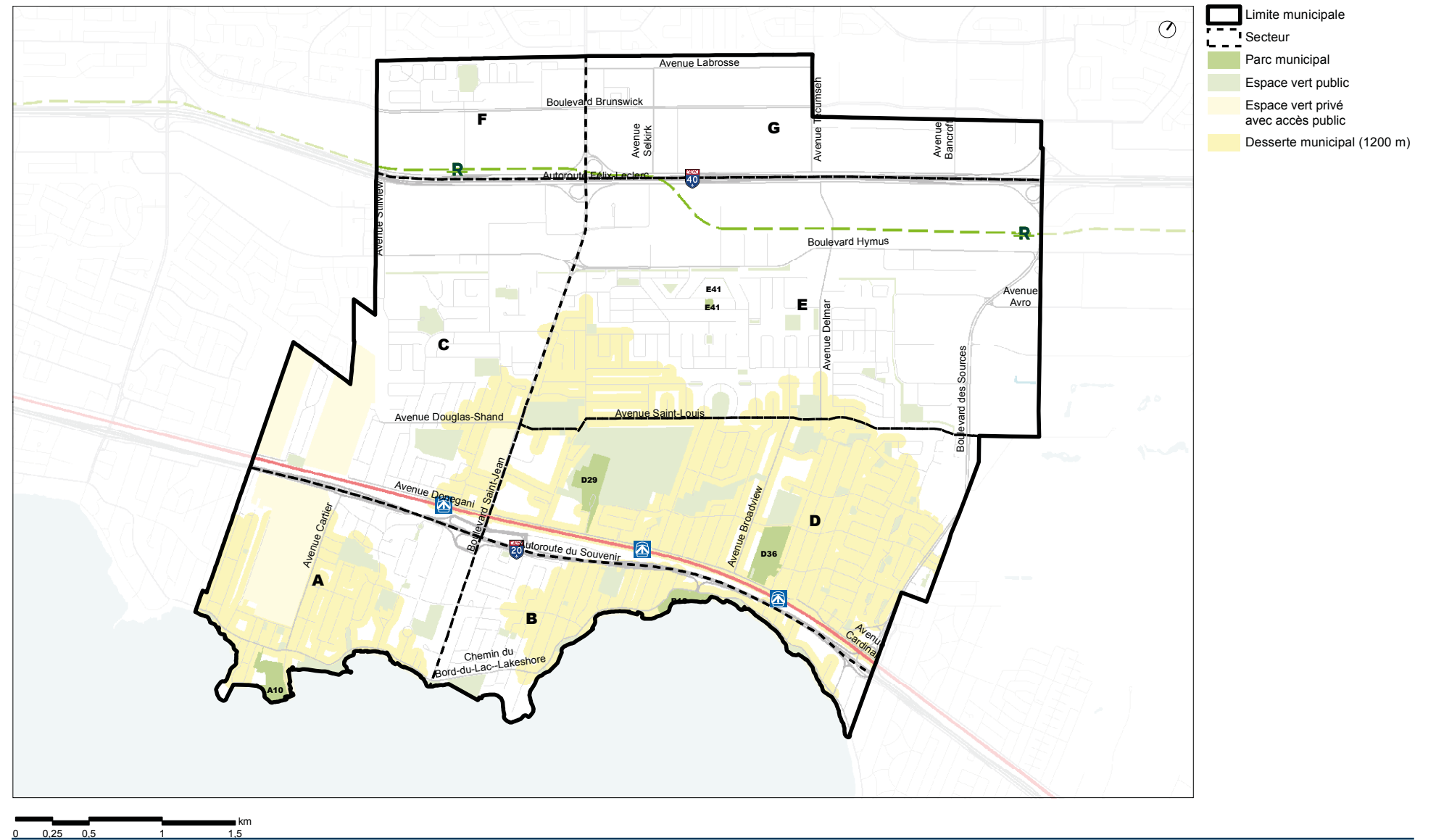


4.1.3 Parcs municipaux

Les parcs municipaux regroupent un grand nombre d'équipements à grand rayonnement, ayant une attractivité à l'échelle de la municipalité, soit par leur caractère unique ou par la concentration d'un grand nombre de ces équipements. Le rayon de desserte pour ce genre de parc est de 1200 m, soit 30 minutes de marche. Bien que les parcs-nature n'offrent pas d'équipements tels que de grands plateaux sportifs, le réseau de sentiers offre en lui-même le potentiel d'y faire de nombreuses activités physiques. Ils sont généralement considérés comme des parcs de desserte régionale et peuvent aussi être considérés comme parcs municipaux pour les résidents de la ville où ils se situent.

Pour les parcs municipaux, on remarque que leur desserte couvre très bien le secteur D (pôle civique), ainsi que l'ouest du secteur A et l'est du secteur B.

Figure 9 — Desserte des parcs municipaux (1200 m)



4.1.4 Faits saillants de la desserte globale

Les principaux constats qui découlent de l'inventaire de terrains sont les suivants :

- Les parcs sont de bonne qualité. Ils sont bien entretenus et les équipements sont en bon état;
- Il y a une distribution équilibrée des différents équipements à travers les secteurs;
- La majorité des parcs sont éclairés et plusieurs offrent des sentiers accessibles vers les différents équipements, ainsi que du mobilier de quantité adéquate;
- La couverture arborescente mature importante dans une grande partie des parcs offre de l'ombre et une ambiance verdoyante (sauf pour les parcs sportifs);
- La majorité des parcs de quartier et municipaux sont aménagés à leur pleine capacité. Il y a très peu de place pour de nouveaux grands équipements;
- La partie nord-ouest de la ville est moins bien desservie en parcs alors que c'est l'emplacement où l'augmentation de la population au cours des prochaines années risque de se concentrer ;
- Certains espaces verts offrent un bon potentiel d'aménagement d'équipements de petite à moyenne envergure;
- La signalétique des parcs est déficiente par endroits;
- On retrouve peu de toilettes dans les parcs et l'accès à celles-ci est limité en fonction des heures d'ouverture des chalets de parc.

-
- Le réseau de parcs de Pointe-Claire offre à la très grande majorité de la population l'accès à au moins un parc à distance de marche de moins de 1200 m.
 - La couverture du territoire pour les parcs de voisinage et les parcs de quartier est excellente.
 - Le principal déficit se trouve au niveau des parcs municipaux, le secteur centre-ouest ne comprenant pas d'équipements à rayonnement municipal.
-



Parc Kinsmen



Parc Stockwell

4.2 DIAGNOSTIC PAR SECTEUR

Cette analyse vise à mettre en relation les données démographiques et les caractéristiques de chaque secteur avec leur desserte en parcs afin de faire ressortir les principaux enjeux en matière de parcs et espaces verts à cette échelle.

La base de données la plus actuelle dont nous disposons provient de l'estimation démographique de 2020 de l'Institut de la statistique du Québec. Toutefois, cette base de données ne nous permet pas d'estimer la répartition démographique de la population de Pointe-Claire selon les secteurs établis dans le cadre de ce plan directeur des parcs et espaces verts. En ce sens, plusieurs statistiques présentées dans ce chapitre intègrent les bases de données plus précises des recensements de 2006, et 2016.

4.2.1

Secteur A Secteur sud-ouest

LA POPULATION

- La population totale du secteur (2022: 3425 habitants) représente 10,2% de la population de Pointe-Claire. Elle a très peu varié au cours des 10 dernières années avec l'ajout de seulement 15 unités d'habitation entre 2016 et 2022. Malgré de légères variations, le profil démographique reste sensiblement le même. On remarque toutefois une diminution de 18% du groupe d'âge de 25 à 44 ans et une augmentation du groupe de 65 ans et plus de 9,5%.

Tableau 5 — Évolution de la population du secteur A

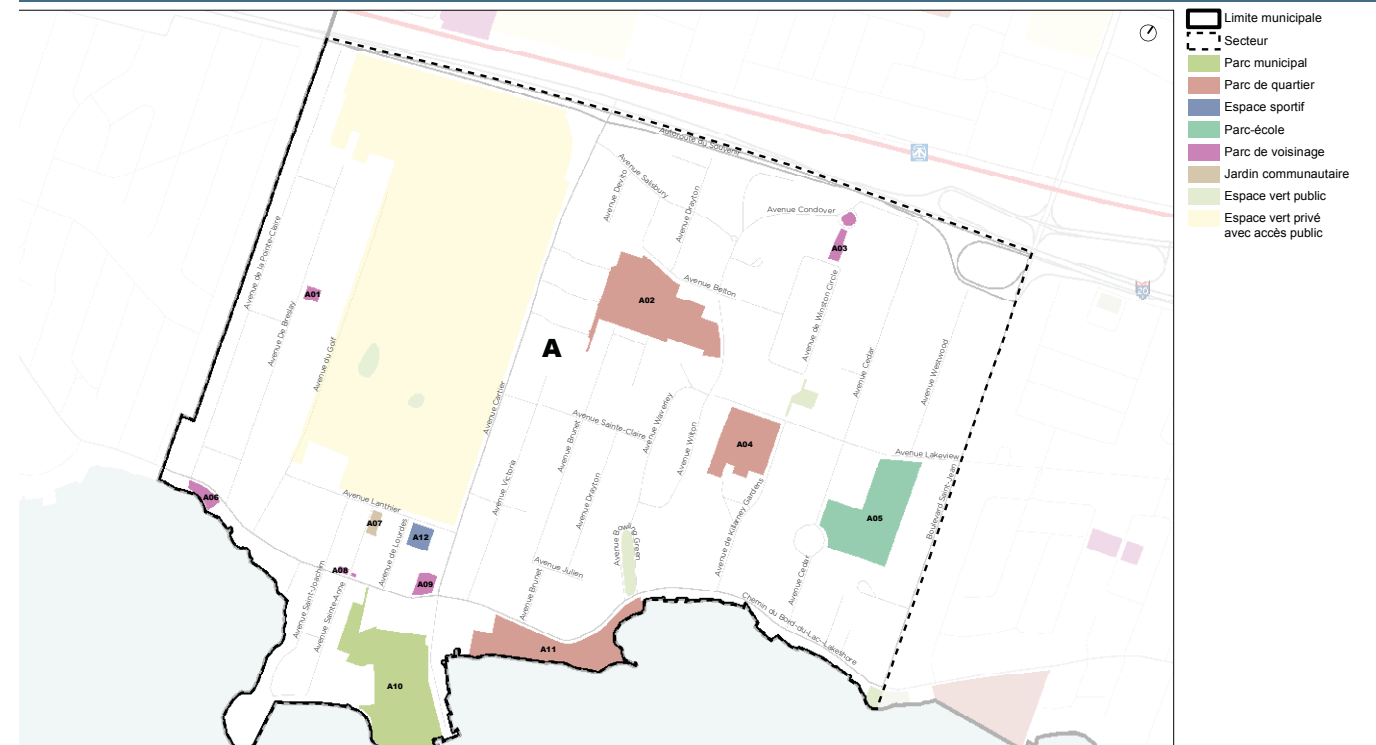
GROUPES D'ÂGES	2006	2016	2022 (approx.)*
0 à 4 ans	143	141	
5 à 14 ans	387	361	
15 à 19 ans	197	216	
20 à 24 ans	175	155	
25 à 44 ans	653	534	
45 à 64 ans	1000	1041	
65 ans et plus	865	947	
Total	3420	3395	3425

* Les données 2022 ont été fournies par l'arrondissement de manière globale seulement.

LE TERRITOIRE

- Superficie: 1,98 km² soit 10,7% de la superficie du territoire de Pointe-Claire;
- Ce secteur a une fonction principalement résidentielle, mais on retrouve des fonctions autres que l'occupation résidentielle avec, entre autres, la partie commerciale du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore dans le Vieux Pointe-Claire et le club de golf Beaconsfield.
- Le cadre bâti est principalement formé de maisons unifamiliales, mais on retrouve aussi d'autres formes d'habitation dans la partie ouest du secteur. La relation avec les autres quartiers de Pointe-Claire (autres que le secteur Lac Saint-Louis) est limitée par la présence de l'autoroute 20. Un tunnel piétonnier permet une connexion avec le secteur C (centre-ouest) à la hauteur de la rue Cedar en direction de la gare de train de banlieue Cedar Park. À l'ouest, le tunnel des golfeurs permet aussi une connexion nord-sud pour les cyclistes et les piétons.
- Une école primaire ajoute à la dynamique de la vie du quartier.
- Les nombreux parcs riverains ainsi que le secteur patrimonial de la presqu'île de Pointe-Claire et son moulin à vent font de ce secteur une des destinations privilégiées dans Pointe-Claire.
- Le réseau cyclable actuel ne dessert pas spécifiquement les différents parcs du secteur, mais le caractère paisible des rues locales permet leur utilisation sécuritaire pour les cyclistes

Figure 10 — Carte du secteur A



Sommaire de l'offre et de la desserte



Le secteur profite d'une très bonne desserte en parc, l'ensemble de sa superficie étant couverte par un rayon de desserte des parcs de l'une ou l'autre des typologies. De plus, les rayons des parcs municipaux et de quartier s'y superposent à plusieurs endroits. Le secteur est particulièrement bien desservi en parcs de voisinage. Notons également qu'à la suite d'une entente entre la ville de Pointe-Claire et le Club de golf Beaconsfield, une piste de ski de fond et deux sentiers sont ouverts pour les citoyens de la ville en hiver.

La relation à l'eau est bien développée grâce à l'implantation d'une école de voile, d'une rampe de mise à l'eau, et d'un quai permettant les activités nautiques.

4.2.2

Secteur B Secteur sud-est

LA POPULATION

- La population totale était de 3795 habitants en 2016. Elle a connu une augmentation significative entre 2016 et 2022 avec la construction de 328 unités d’habitation et atteint aujourd’hui 4 451 habitants, soit 13,3% de la population de Pointe-Claire sur un territoire représentant 7% de la superficie totale de la municipalité. On note une tendance plus marquée au vieillissement de la population dans ce secteur par rapport au secteur contigu du village Pointe-Claire avec une augmentation de 21,4% de ce groupe d’âge.

Tableau 6 — Évolution de la population du secteur B

GROUPES D'ÂGES	2006	2016	2022 (approx.)*
0 à 4 ans	132	104	
5 à 14 ans	383	339	
15 à 19 ans	218	199	
20 à 24 ans	175	195	
25 à 44 ans	728	606	
45 à 64 ans	1090	1144	
65 ans et plus	995	1208	
Total	3721	3795	4 451

* Les données 2022 ont été fournies par l’arrondissement de manière globale seulement.

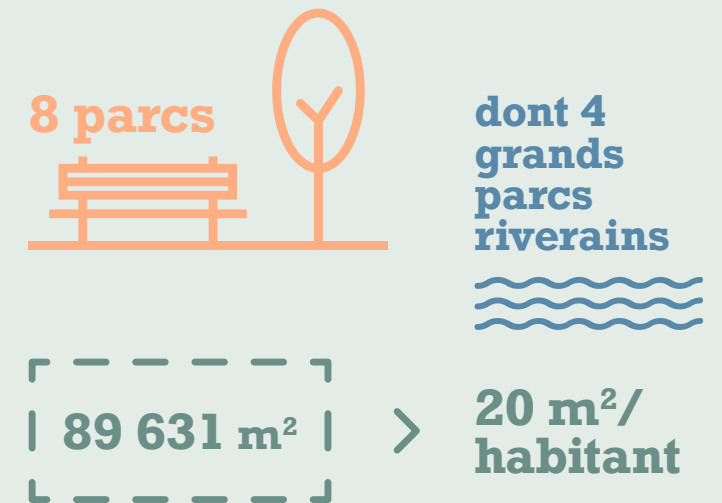
LE TERRITOIRE

- Superficie: 1,33 km² ou 7% de la superficie du territoire de Pointe-Claire.
- Ce quartier résidentiel paisible est composé d’un cadre bâti uniforme, formé de résidences unifamiliales situées sur des terrains d’envergure moyenne (environ 10 000 pi² ou 900 m²).
- Des tours d’habitation ont été construites récemment (moins de 5 ans), amenant une nouvelle population dans le secteur.
- Le secteur est fortement marqué par la présence du lac Saint-Louis, particulièrement visible à partir du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et des nombreux parcs riverains.
- Coupé du reste de Pointe-Claire par l’autoroute 20, ce secteur est principalement en lien avec le secteur A de Pointe-Claire et avec le quartier limitrophe de Dorval situé à l’est du boulevard des Sources. Deux tunnels piétonniers et cyclables offrent un lien vers le nord à la hauteur des deux gares de trains de banlieue.
- Le réseau cyclable actuel est peu développé, mais le caractère paisible des rues locales permet leur utilisation sécuritaire pour les cyclistes.

Figure 11 — Carte du secteur B



Sommaire de l’offre et de la desserte



Le secteur profite d’une très bonne desserte en parc, l’ensemble de sa superficie étant couverte par un rayon de desserte des parcs de l’une ou l’autre des typologies. De plus, les rayons des parcs municipaux et de quartier s’y superposent à plusieurs endroits. Le secteur est particulièrement bien desservi en parcs de voisinage. Notons également qu’à la suite d’une entente entre la ville de Pointe-Claire et le Club de golf Beaconsfield, une piste de ski de fond et deux sentiers sont ouverts pour les citoyens de la ville en hiver.

La relation à l’eau est bien développée grâce à l’implantation d’une école de voile, d’une rampe de mise à l’eau, et d’un quai permettant les activités nautiques.

4.2.3

Secteur C Centre-ouest

LA POPULATION

— La population du secteur représente 29 % de la population globale de la municipalité (9 755 habitants). Le secteur est celui le plus peuplé de Pointe-Claire. Ce secteur a connu une augmentation majeure (54,8 %) de sa population entre 2006 et 2022. Ici encore, c'est le groupe d'âge de 65 ans et plus qui a connu la plus forte modification avec un accroissement d'un peu plus de 134 %, alors que la population de moins de 45 ans a diminué et que la population de 45 à 54 ans est restée stable. Le développement du secteur Hymus à la fin des années 2000 explique l'augmentation significative de la population d'autant que ce secteur comprend plusieurs résidences pour personnes âgées.

Tableau 7 — Évolution de la population du secteur C

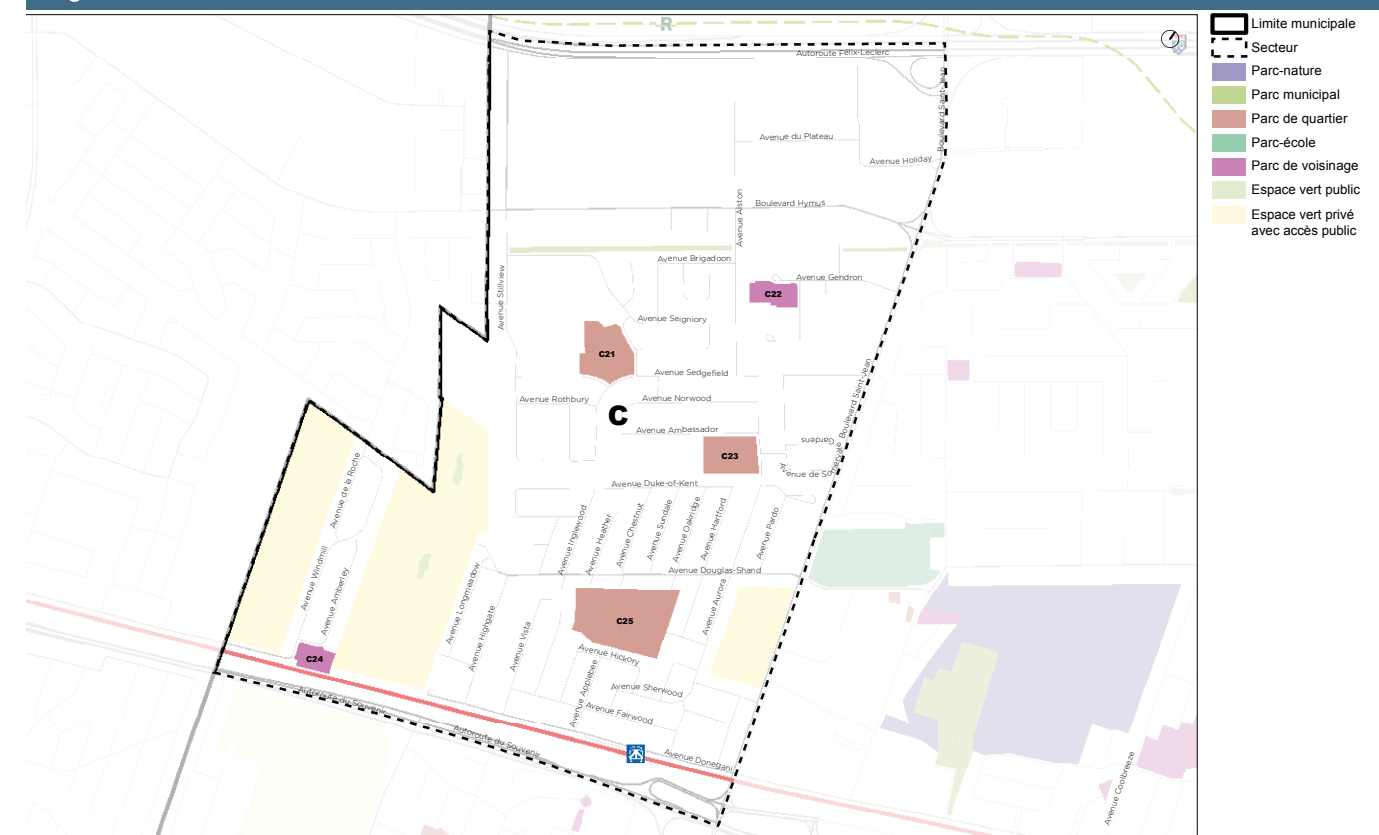
GROUPES D'ÂGES	2006	2016	2022 (approx.)*
0 à 4 ans	255	280	
5 à 14 ans	825	715	
15 à 19 ans	505	405	
20 à 24 ans	445	465	
25 à 44 ans	1530	1430	
45 à 64 ans	1830	1830	
65 ans et plus	910	2130	
Total	6300	7255	9755

* Les données 2022 ont été fournies par l'arrondissement de manière globale seulement.

LE TERRITOIRE

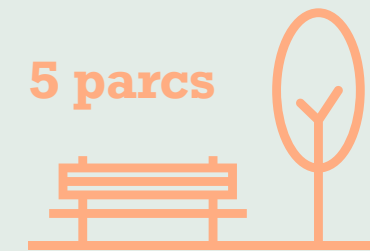
- Superficie: 3,37 km² ou près de 18 % de la superficie du territoire de Pointe-Claire.
- Le cadre bâti du secteur est diversifié avec une rupture marquée entre le secteur résidentiel, situé entre la voie ferrée longeant l'autoroute 20 et le boulevard Hymus, et le secteur commercial et industriel au nord du boulevard Hymus. Le cadre bâti de la portion nord du secteur est principalement composé d'édifices de grande taille, entouré de stationnements, et forme un vaste îlot de chaleur. Cependant, ces édifices créent une zone tampon entre l'autoroute 40 et le secteur résidentiel.
- Le secteur résidentiel est composé d'un mélange de typologies résidentielles avec les maisons unifamiliales au centre et les formes plus denses le long des grands axes de circulation.
- La présence de l'hôpital Lakeshore au sein du quartier résidentiel entraîne un achalandage important dans cette portion du secteur. On y retrouve aussi l'école secondaire Félix-Leclerc.
- Le réseau cyclable est principalement développé dans l'axe est-ouest dans la portion sud du secteur. Peu de liens nord-sud sont présents. Les tunnels de la gare et du terrain de golf créent des liens vers le secteur A.

Figure 12 — Carte du secteur C



Sommaire de l'offre et de la desserte

5 parcs



De grands espaces verts privés tels que le golf et les deux cimetières créent des poumons verts dans le secteur.

107 275 m²

11 m²/habitant

en diminution par rapport à 2016 où la proportion était plutôt de 17 m²/habitants.

Bien que ce secteur compte uniquement trois parcs de quartier et deux parcs de voisinage, ceux-ci sont distribués équitablement. Ce faisant, l'ensemble de sa superficie est couvert par un rayon de desserte des parcs de l'une ou l'autre des typologies. Ce secteur n'est desservi par aucun parc municipal, mais le parc Cedar dispose d'une belle diversité de grands plateaux sportifs (terrain de balle, de tennis, de basketball et une piscine).

4.2.4

Secteur D Pôle civique

LA POPULATION

— Le secteur représente 21% de la population de Pointe-Claire. Il a connu une légère diminution de sa population sur l'ensemble de la période de 2006 à 2016. Dans ce contexte, une diminution de la majorité des groupes d'âges a été constatée alors que les groupes d'âges de 45 à 64 ans et de 65 ans et plus ont cru respectivement de 8,4% et 12,7%. La dynamique démographique de ce secteur plus ancien de la ville est similaire à celle des secteurs A et B.

GROUPES D'ÂGES	2006	2016	2022 (approx.)*
0 à 4 ans	345	300	
5 à 14 ans	760	720	
15 à 19 ans	420	390	
20 à 24 ans	405	400	
25 à 44 ans	1420	1205	
45 à 64 ans	1790	1940	
65 ans et plus	1145	1290	
Total	6 285	6 245	6 971

* Les données 2022 ont été fournies par l'arrondissement de manière globale seulement.

LE TERRITOIRE

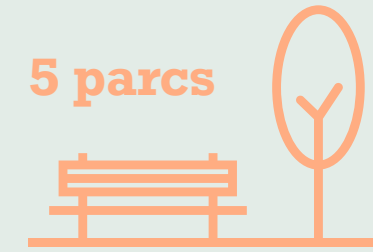
- Superficie: 3,63 km² ou 19,2% de la superficie du territoire de Pointe-Claire.
- Ce secteur représente le pôle civique et culturel de Pointe-Claire. On y retrouve les principales installations municipales (hôtel de ville, bibliothèque, centre aquatique, aréna, etc.) ainsi que de nombreuses écoles primaires et secondaires.
- À l'exception du pôle civique et commercial en bordure du boulevard Saint-Jean, le cadre bâti est similaire à celui des autres secteurs résidentiels décrits précédemment.
- Le réseau cyclable est principalement développé dans l'axe est-ouest, dans la portion sud du secteur avec des liens vers le pôle civique et le parc Terra-Cotta vers le nord. Les tunnels piétonniers et cyclables situés à proximité des deux gares créent des liens vers le secteur B.

Figure 13 — Carte du secteur D



Sommaire de l'offre et de la desserte

5 parcs



C'est le secteur comprenant la plus grande superficie de parcs et espaces verts publics.

556 083 m² > 80 m²/habitant

Le secteur représente un vaste ensemble à vocation résidentielle où de nombreux parcs sont présents.

Le parc naturel et municipal Terra-Cotta fait plus de 300 000 m² et une grande partie est boisée. On retrouve également dans le secteur un autre parc municipal, trois parcs de quartier, un parc-école, un espace sportif, un jardin communautaire ainsi que six parcs de voisinage. Un parc de planche à roulettes se situe aussi dans le secteur.

De plus, le parc Valois, l'un des deux parcs municipaux du secteur, dessert adéquatement l'ensemble de la portion est du secteur tandis que la portion ouest est desservie par le parc naturel et municipal Terra-Cotta. Notons également la présence de plusieurs espaces verts de petites dimensions à l'est du secteur.

4.2.5

Secteur E Des Sources ou centre-est

LA POPULATION

— Ce secteur est le deuxième plus peuplé avec 9364 habitants ou 28 % de la population sur près de 30 % du territoire. Considérant qu’une grande partie du territoire est occupé par des commerces et des industries, la densité d’occupation résidentielle est la plus grande à Pointe-Claire. On constate une légère augmentation de la population entre 2006 et 2016 de l’ordre de 3,1%. Cette hausse est caractérisée par une diminution des habitants de moins de 19 ans et de 25 à 44 ans, ainsi que par une importante hausse de la population de 65 ans et plus (75,1%). Une augmentation significative de 11% de la population est observée entre 2016 et 2022. Cette tendance démographique pourrait évoluer avec l’arrivée du REM et l’éventuel développement urbain qui en découlerait.

Tableau 9 — Évolution de la population secteur E

GROUPES D'ÂGES	2006	2016	2022 (approx.)*
0 à 4 ans	445	415	
5 à 14 ans	1195	990	
15 à 19 ans	665	575	
20 à 24 ans	485	535	
25 à 44 ans	2055	1715	
45 à 64 ans	2375	2565	
65 ans et plus	905	1585	
Total	8125	8380	9364

* Les données 2022 ont été fournies par l’arrondissement de manière globale seulement.

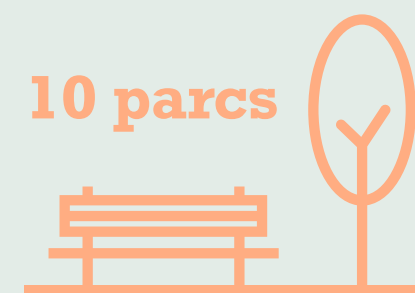
LE TERRITOIRE

- Superficie: 5,53 km² ou 29,2% de la superficie du territoire de Pointe-Claire.
- Le secteur est similaire en composition au secteur C avec une composition résidentielle au sud du boulevard Hymus et un secteur résidentiel et industriel entre Hymus et l’autoroute 40. Cette zone commerciale se prolonge vers le sud en bordure du boulevard des Sources et isole le quartier résidentiel des nuisances liées à la présence de l’autoroute.
- Une station du REM est prévue à l’intersection sud-ouest du boulevard des Sources et de l’autoroute 20. Cette nouvelle infrastructure de transport structurante apportera des pressions de développement importantes pour ce secteur.
- Le secteur résidentiel actuel est principalement formé de maisons unifamiliales.
- Le réseau cyclable est principalement développé dans l’axe est-ouest avec quelques axes nord-sud. Il est morcelé en tronçons discontinus sans liens particuliers avec le réseau des parcs.

Figure 14 — Carte du secteur E

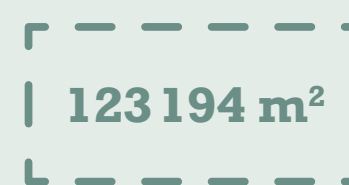


Sommaire de l’offre et de la desserte



10 parcs

3,6 % du territoire



123 194 m²



13 m²/habitant

Ce secteur profite d’une desserte adéquate en parc puisque l’ensemble de sa superficie résidentielle est couverte par un rayon de desserte de l’une ou l’autre des typologies. En plus du parc Northview qui offre une diversité d’équipements sportifs, récréatifs, et aquatiques, le secteur E bénéficie de la proximité du parc naturel et municipal Terra-Cotta. Ce parc s’avère relativement accessible via les artères locales qui permettent de traverser l’avenue Saint-Louis.

4.2.6

Secteur F Secteur nord-ouest

LA POPULATION

- En dehors du secteur G, le secteur F représente le secteur le moins peuplé de Pointe-Claire avec 2508 habitants en 2022. La population du secteur se concentre dans la portion nord-ouest du territoire. Nous notons une augmentation marquée de 14 % de sa population entre 2006 et 2016 et de 40 % entre 2016 et 2022. Les groupes d'âges, quant à eux, ont généralement augmenté sur la période, notamment ceux de 0 à 4 ans (69,2 %) et de 65 ans et plus (112,5 %).
- La présence de la nouvelle gare du REM dans ce secteur pourrait avoir une incidence importante sur la transformation de ce secteur au cours des prochaines années.

Tableau 10 — Évolution de la population secteur F

GROUPES D'ÂGES	2006	2016	2022 (approx.)*
0 à 4 ans	65	110	
5 à 14 ans	210	195	
15 à 19 ans	135	105	
20 à 24 ans	110	125	
25 à 44 ans	410	435	
45 à 64 ans	520	565	
65 ans et plus	120	255	
Total	1570	1790	2508

* Les données 2022 ont été fournies par l'arrondissement de manière globale seulement.

LE TERRITOIRE

- Superficie: 1,17 km² ou 6,2 % de la superficie du territoire de Pointe-Claire.
- Ce secteur est le plus petit et comprend une grande proportion d'espaces commerciaux et industriels entre l'autoroute 40 et le boulevard Brunswick.
- La petite zone résidentielle située au nord du secteur commercial est isolée du reste de Pointe-Claire et est plutôt liée aux villes voisines de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland. Le cadre bâti est principalement formé de maisons unifamiliales jumelées.
- Une station du REM est prévue à l'intersection nord-est du boulevard Saint-Jean et de l'autoroute 40. Son implantation pourrait entraîner des développements urbains.
- Ce secteur ne comprend aucune piste cyclable. Toutefois, une piste multifonctionnelle existe directement au nord du secteur sur le territoire de Dollard-des-Ormeaux.

Figure 15 — Carte du secteur F



Sommaire de l'offre et de la desserte



21 124 m² > 8 m²/habitant

une diminution par rapport à 13 m² de parcs par habitant en 2016

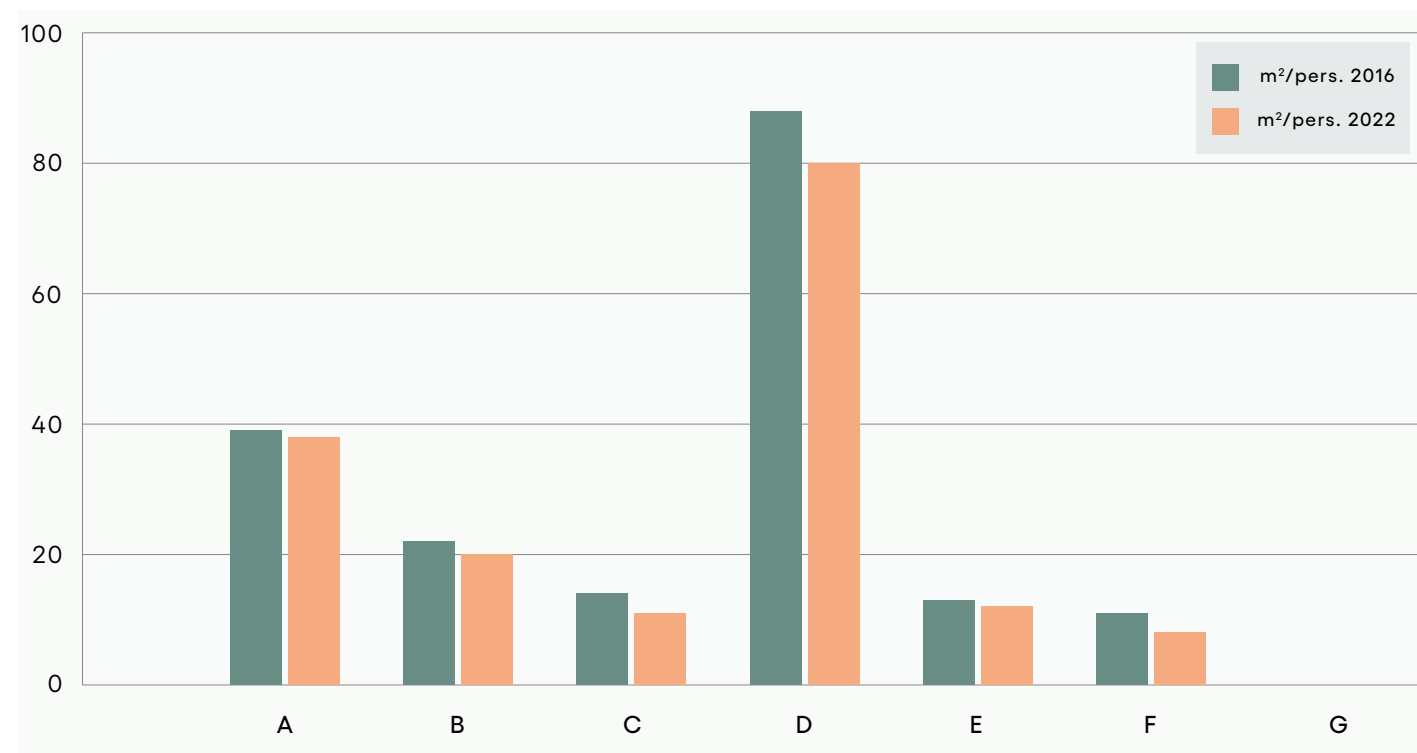
L'unique parc du secteur, le parc Hermitage, est situé en plein centre de la zone résidentielle. Il constitue un parc de quartier. Bien qu'il n'y ait aucun parc de voisinage accessible dans le secteur F, le parc Hermitage offre certains équipements représentatifs de l'offre contenue dans un parc de voisinage, par exemple, des aires de jeux pour enfants ainsi que des espaces consacrés à la détente.

La partie sud-ouest du secteur n'est pas développée et comprend l'espace privé boisé. Les besoins en parcs et espaces verts dans le secteur seront liés au développement urbain associé à l'arrivée du REM.

4.2.8 Impact de la croissance de la population

La croissance récente de la population de Pointe-Claire n'a pas été accompagnée d'une croissance similaire de la superficie de parcs, c'est pourquoi on observe la diminution de la superficie de parcs par habitant dans les secteurs ayant connu la croissance démographique la plus importante. On remarque que les quartiers les plus denses (C, E, F) où l'espace vert privé est moins grand correspondent aussi aux secteurs où le ratio d'espaces verts publics par habitant est le plus faible.

Figure 17 — Évolution du ratio d'espace parc par habitant entre 2016 et 2022



Cette dynamique risque de s'accroître si les pressions de développement se maintiennent et si de nouveaux parcs ne sont pas ajoutés dans les prochaines années. Ceci représente un enjeu majeur au sein d'une municipalité presque entièrement développée comme Pointe-Claire où les terrains disponibles pour la réalisation de nouveaux parcs sont rares et très dispendieux.



Parc Tony Proudfoot

05

Portrait des plateaux sportifs et équipements de loisirs

La présente section vise à présenter l'offre des terrains et des installations sportives extérieurs de la ville de Pointe-Claire. Ainsi, sont présentés plus en détail les plateaux sportifs suivants :

- Les terrains de soccer et de football;
- Les terrains de sports de balle;
- Les terrains de tennis/pickleball;
- Les terrains de basketball extérieurs;
- Les installations aquatiques extérieures;
- Les patinoires extérieures et les sentiers.

Pour certains équipements, comme la planche à roulettes, la pétanque ou encore les parcs canins, les données ne sont pas disponibles pour faire une analyse détaillée, mais une évaluation sommaire est réalisée pour évaluer l'offre et la répartition de ces équipements sur le territoire.



5.1 LES GRANDS PLATEAUX SPORTIFS

Les plateaux sportifs de grande taille comme les terrains de soccer, de football, et les terrains de balle jouent un rôle important dans la programmation sportive extérieure d'une municipalité. Une analyse détaillée de l'offre pour chacun de ces sports et une évaluation de l'état des différents plateaux sont présentées dans la présente section.

5.1.1 Les terrains de soccer et football

La Ville de Pointe-Claire dispose sur son territoire de 26 terrains de soccer et de football de différentes dimensions :

- Huit terrains de soccer de dimension à 11 joueurs, dont deux peuvent accueillir du football⁴;
- Deux terrains de soccer de dimension à 9 joueurs;
- Huit terrains de soccer de dimension à 7 joueurs;
- Neuf terrains de soccer de dimension à 5 joueurs.

Parmi les terrains, trois possèdent une surface synthétique. Il s'agit des trois terrains à 11 joueurs du parc Terra-Cotta. La surface synthétique du terrain Terra-Cotta #1 a été installée en 2021. Les surfaces synthétiques des deux autres terrains seront remplacées en 2022.

La ville possède également deux terrains naturels drainés munis d'un système d'arrosage automatique assurant une meilleure qualité de la surface. Il s'agit du terrain à 11 joueurs du parc Voyageur et du terrain à 7 joueurs du parc Hermitage.

La ville compte huit terrains éclairés permettant une utilisation prolongée le soir. Il s'agit de trois terrains synthétiques et de deux terrains naturels drainés mentionnés ci-dessus ainsi que de deux terrains de soccer à 11 joueurs et d'un terrain de soccer à 9 joueurs.

En termes de pratique sportive, la ville dispose de deux terrains permettant d'accueillir du football. Il s'agit du terrain synthétique #2 du parc Terra-Cotta et du terrain naturel du parc Lindsay place Lower. Le premier est de propriété municipale et le deuxième appartient à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson. Le terrain synthétique #2 du parc Terra-Cotta devrait également pouvoir accueillir la pratique de la crosse à partir de 2022 avec le remplacement de sa surface.

Paramètres d'utilisation

En termes d'utilisation des terrains de surface naturelle, il est reconnu qu'ils ne devraient pas être utilisés à la fonte des neiges, à l'automne, ou lors de périodes de forte pluie afin de ne pas compromettre leur capacité à se régénérer. Par ailleurs, leur utilisation, malgré un bon entretien, ne devrait pas dépasser 15 heures par semaine pour les terrains équipés de dispositifs de drainage et d'irrigation et 10 heures d'utilisation hebdomadaire pour les autres.

En considérant ces informations, quatre terrains naturels sont utilisés à la limite ou au-dessus de leur capacité. Il s'agit du terrain à 9 joueurs du parc Alexandre-Bourgeau et des trois terrains à 11 joueurs des parcs Ambassador, Juge-Lindsay-H.-Place situé au parc John-Fisher, et Lindsay place Lower.

Au niveau de l'utilisation des terrains synthétiques, ces derniers ne possèdent pas de limitation physique restreignant leur utilisation. En considérant des périodes d'utilisation normales pour les utilisateurs, un terrain synthétique peut généralement être utilisé jusqu'à 85 ou 100 heures par semaine. Les deux terrains synthétiques de la ville disponible en 2021 sont quant à eux utilisés environ 50 heures par semaine. La nouvelle surface synthétique du terrain Terra-Cotta #1 devrait connaître une utilisation similaire aux deux autres surfaces synthétiques.



Parc Tony Proudfoot

Résumé

La Ville de Pointe-Claire possède un bon nombre de terrains qui sont généralement bien répartis sur le territoire, avec une concentration de plateaux synthétiques au parc Terra-Cotta qui permet l'organisation de tournois. Les terrains de surfaces synthétiques sont récents ou leurs surfaces ont été refaites en 2022. De plus, les terrains synthétiques et les terrains naturels drainés avec système d'irrigation qui permettent des utilisations accrues sont tous éclairés.

Tableau 11 — Comparaison de l'offre en terrains de soccer

VILLE	HABITANTS PAR TERRAIN	QTÉ	F	S-5	S-7	S-9	S-11	SYNTHÉTIQUE	ÉCLAIRAGE
Pointe-Claire	1124	30	2	9	8	2	8	3	8
Beaconsfield	1518	13	0	0	6	0	7	0	2
Vaudreuil-Dorion	1588	24	3	10	6	3	4	1	5
Pierrefonds-Roxboro	2165	32	3	13	8	3	8	2	8

⁴ Plusieurs terrains à 11 joueurs ou 9 joueurs sont divisibles en terrains plus petits. Toutefois, afin d'éviter un dédoublement dans le nombre de terrains, seulement la dimension maximale du terrain est comptabilisée.

5.1.2 Les terrains de sports de balle

La Ville de Pointe-Claire dispose de six terrains de sports de balle sur son territoire. Quatre de ces terrains sont éclairés, offrant ainsi un accès étendu en soirée. Deux terrains, Valois et Cedar Park Height, accueillent des équipes de balle-molle exclusivement alors que deux autres terrains (Arthur-Séguin et Northview) sont réservés pour la pratique du baseball exclusivement. Les deux autres terrains permettent la pratique du baseball et de la balle-molle.

Au niveau de la demande, les terrains desservent l'association de baseball mineure de West Island (BWI), qui comptait 210 joueurs en 2019, ainsi que sept ligues de balle-molle adulte totalisant 444 joueurs. La participation aux ligues de baseball et de balle-molle est demeurée plutôt constante entre 2019 et 2020. Durant l'été 2019, la Ville a enregistré 2 221 heures de jeux sur ses terrains réparties équitablement entre les équipes de baseball et de balle-molle.

Résumé

Avec un ratio de 5 621 citoyens par terrain de balle, la Ville de Pointe-Claire se positionne avantageusement par rapport à la moyenne de la ville de Montréal (un terrain pour 33 731 citoyens).

Les deux terrains aménagés pour la balle-molle sont de petite dimension, ce qui limite l'accès pour les équipes masculines de plus haut niveau.



Parc de Cedar Park Height

Tableau 14 — Comparaison de l'offre en terrains de balle

VILLE	HABITANTS PAR TERRAIN	QUANTITÉ	DÉBUTANT	INTERMÉDIAIRE ET BALLE-MOLLE	AVANCÉ	ÉCLAIRAGE
Pointe-Claire	5 621	6	1	5	0	4
Beaconsfield	2 819	7	2	4	1	2
Vaudreuil-Dorion	6 354	6	3	2	1	3
Pierrefonds-Roxboro	8 662	8	2	3	3	5

5.1.3 Répartition sur le territoire

L'analyse de leur répartition dans le territoire des grands plateaux sportifs permet d'évaluer l'accessibilité de la population à ces équipements et de déterminer si certains secteurs sont moins bien desservis que d'autres.

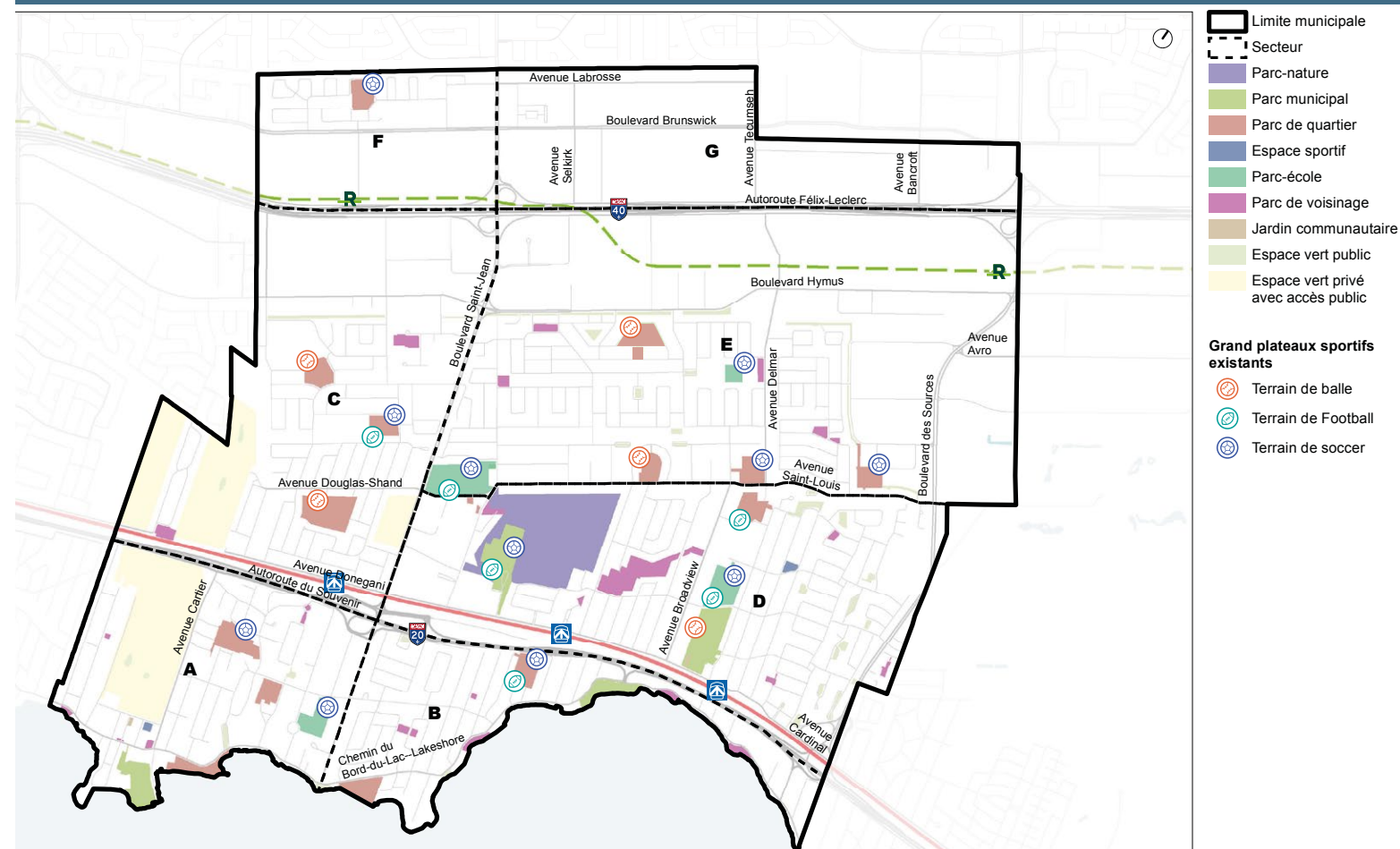
Ainsi, le secteur D est celui où l'on retrouve la plus grande concentration de terrains de soccer avec cinq terrains à 11 joueurs, dont trois synthétiques, et deux terrains de 7 joueurs. Les terrains synthétiques offrent aussi des disponibilités pour le football, le rugby et la crosse, générant une grande concentration des sports d'équipe dans ce secteur. La majorité des terrains de soccer des autres secteurs, sauf un dans les secteurs C et E, sont de plus petites dimensions pour du soccer à 5, 7 ou 9 joueurs. Les inventaires de terrains ont permis d'identifier la présence de quatre terrains de football informels où des buts sont présents, mais sans marquage permettant la tenue de parties « officielles ». Ces terrains sont principalement présents dans des parcs-écoles à différents endroits sur le territoire et ne sont pas utilisés par les clubs, mais permettent la pratique informelle.

Les six terrains de balle sont répartis dans les secteurs A, C, D et E. On n'en trouve aucun dans les secteurs B et F. Il n'y a pas de concentration particulière des terrains de balle dans un secteur comme c'est le cas pour le soccer.

Faits saillants de la répartition des grands plateaux

- Concentration des terrains de soccer pleine grandeur dans le secteur C;
- Attractivité importante du parc Terra-Cotta grâce aux trois terrains synthétiques et aux installations permettant l'organisation d'événements sportifs d'envergure régionale;
- Peu d'espace disponible pour créer de nouveaux grands plateaux sur le territoire de Pointe-Claire.

Figure 18 — Grands plateaux sportifs (soccer, football, terrains de balle)



5.2 PETITS PLATEAUX SPORTIFS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS

Ces plus petits équipements sont généralement adaptés à la pratique de sports individuels ou en petits groupes et utilisés de manière informelle et spontanée, à l'exception des sports de raquette qui demandent des réservations ou la participation à un club.

Cette catégorie rassemble les sports tels que le tennis régulier et tennis léger (pickleball), le volleyball et le basketball, ainsi que d'autres équipements de loisirs tels que la pétanque et le bowling, la planche à roulettes, les parcs canins et les jardins communautaires. Ceci donne une vue d'ensemble des activités de loisirs non structurées disponibles sur le territoire.

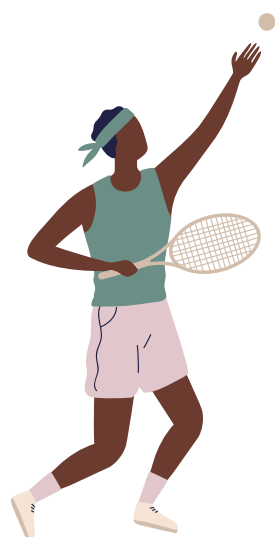
5.2.1 Tennis et tennis léger (pickleball)

Il y a 24 terrains de tennis sur le territoire, dont la gestion de dix d'entre eux est assurée par des clubs privés. Les terrains sont répartis en groupes de deux ou trois et plusieurs ont également été lignés pour permettre la pratique du pickleball.

La Ville de Pointe-Claire possède un terrain de tennis pour 1308 habitants (31380 habitants divisé par 24 terrains). En comparaison, les villes de Repentigny, Drummondville et Blainville, qui sont généralement reconnues pour la qualité de leur offre en terrain de tennis par habitant, possèdent des ratios supérieurs. La Ville de Pointe-Claire est donc avantageusement desservie en termes de nombre de terrains.

Tableau 16 — Ratio des terrains de tennis par habitant

VILLE	NOMBRE DE TERRAINS	POPULATION	RATIO
Pointe-Claire	24	31380	1308
Repentigny	34	84258	2478
Blainville	20	56117	2806
Pierrefonds-Roxboro	30	69290	2310
Vaudreuil-Dorion	10	38129	3813
Beaconsfield	18	19116	1062



5.2.2 Les terrains de basketball extérieurs

La Ville de Pointe-Claire possède 4 terrains de basketball extérieurs. Une aire de pratique supplémentaire est située au parc Nothview.

Notons ici que l'aire de pratique du parc Northview n'est pas éclairée et que la qualité de sa surface de jeu est faible. Cette aire de pratique est également la moins fréquentée de l'ensemble des terrains de basketball, les quatre terrains de basketball complets sont tous éclairés. Le terrain du parc Ovide possède une surface en asphalté et est moyennement fréquenté. Les terrains des parcs Cedar Park Height et Valois ont depuis 2021 une nouvelle surface en acrylique et sont très fréquentés. Le dernier terrain, celui du parc Voyageur, est également très fréquenté.



Résumé

La Ville de Pointe-Claire possède un nombre intéressant de terrains de basketball extérieurs qui sont généralement bien fréquentés. Les deux terrains les moins utilisés de la Ville présentent des surfaces de moins bonne qualité.

5.2.3 Parcs de planche à roulettes et piste à vagues (pumptrack)

Pointe-Claire s'est doté récemment d'un parc de planche à roulettes en béton répondant aux normes actuelles pour ce sport. Situé au cœur du pôle civique, près du centre aquatique, ce parc de planche à roulettes répond aux besoins des planchistes de la municipalité.

Ce type d'équipement est aussi utilisé par des usagers en bicyclettes de type BMX ou par des trottinettes.

5.2.4 Parcs canins

On retrouve trois parcs canins sur le territoire de Pointe-Claire, au parc Terra-Cotta, au parc Ovide, et au sein d'un espace vert en rive dont la fonction est entièrement celle de parc canin. Malgré la présence de ces trois parcs, la demande pour l'aménagement d'autres aires d'exercices canins est forte. Les parcs canins sont par ailleurs petits par rapport aux bonnes pratiques d'aménagement de ces espaces.

Les parcs canins sont des équipements de proximité souvent utilisés chaque jour. Un rayon de desserte de 20 minutes (1200 m) de marche est souhaitable pour permettre aux usagers d'y accéder à pied. Or, les parcs actuels sont concentrés au sud du territoire. L'ajout de parcs canins dans les secteurs non desservis devrait être envisagé.

5.2.5 Pétanque et boulingrin

Les terrains de pétanque et de boulingrin se retrouvent tous dans le secteur A, soit :

- 7 terrains de pétanque au parc Alexandre-Bourgeau
- 6 terrains de boulingrin

Dans les deux cas, ces sites ne sont accessibles que lors des activités planifiées des clubs puisque les sites sont clôturés et barrés.

5.2.6 Jardins communautaires

Les deux espaces de jardins communautaires de Pointe-Claire sont situés aux jardins communautaires de la ville (680 m²) et aux jardins communautaires Valois (1200 m²).

Ces espaces sont situés dans des secteurs où la majorité des ménages possèdent des terrains privés et ont potentiellement l'espace requis pour jardiner à la maison. Il n'y a pas de jardins communautaires dans les secteurs plus au nord où on retrouve un cadre bâti plus dense et où les ménages n'ont pas accès à un espace extérieur pour cultiver leur nourriture.



5.2.7 Répartition sur le territoire

Figure 19 — Tennis, basketball, pétanque, planche à roulettes et parcs canins





5.3 ACTIVITÉS AQUATIQUES ET NAUTIQUES

En tant que ville riveraine, Pointe-Claire offre à ses citoyens une vaste gamme d'activités nautiques et aquatiques. Les piscines et jeux d'eau répartis sur le territoire sont très fréquentés et l'accès aux activités nautiques sur le lac Saint-Louis permet aux résidents de Pointe-Claire de profiter pleinement de la saison estivale.

5.3.1 Les installations aquatiques extérieures

La Ville de Pointe-Claire possède sept parcs comportant une installation aquatique extérieure. Généralement, chacune des installations compte une piscine, une pataugeoire, et un pavillon des baigneurs. Le parc Valois possède, en plus de sa piscine et de sa pataugeoire, des jeux d'eau qui sont également très fréquentés. En plus de ces jeux d'eau, une zone de rafraîchissement est installée le jour au parc Augusta.



Parc Valois

La Ville de Pointe-Claire est propriétaire de l'ensemble de ces équipements aquatiques extérieurs et assure la qualité de l'entretien des installations et de l'eau, mais délègue leur gestion à six organismes à but non lucratif (OBNL) spécialisés (Lakeshore Pool, PVPC, Lakeside Pool, Cedar Park Heights Pool, Valois Pool et LHRA).

Les piscines extérieures de Pointe-Claire, comme celles des autres villes de l'ouest de l'île, sont organisées d'une manière unique avec un fort accent sur les activités programmées. Les six associations sont membres d'une ligue de piscines extérieures (ALPS) et participent à des compétitions hebdomadaires de sports aquatiques. En plus d'offrir des pratiques pour ces sports, les piscines extérieures proposent des cours de natation, de plongeurs, de sauvetage et d'aquaforme. L'adhésion aux piscines comprend l'accès à toutes les activités.

Pointe-Claire a aussi un centre aquatique intérieur dans le pôle civique du secteur D qui, bien que ne faisant pas partie de la présente analyse, bonifie encore davantage l'offre en piscines publiques sur le territoire.

Il est possible d'évaluer la qualité de l'offre en équipement aquatique extérieur en observant le nombre d'équipements par habitant. Les chiffres utilisés pour le calcul de ce ratio et des ratios de villes de tailles comparables sont présentés dans le tableau suivant.

En termes de pataugeoires, la Ville présente un ratio d'une pataugeoire et demi par 1000 jeunes. Ces équipements étant principalement utilisés par les tout-petits, seulement la population de 0 à 14 ans a été considérée pour le calcul de cet indicateur. Comme pour les piscines, ce ratio indique que la Ville possède un nombre élevé de pataugeoires par rapport à son nombre d'utilisateurs.

Au niveau des jeux d'eau, la Ville de Pointe-Claire présente un ratio de 0,2 jeu d'eau par 1000 jeunes. Ce ratio est largement inférieur au ratio des villes comparables. Toutefois, le parc de jeux d'eau est très grand. Le ratio du nombre de jeux d'eau pour 1000 jeunes est donc à nuancer.

Résumé

La Ville de Pointe-Claire possède un nombre élevé de piscines et de pataugeoires. Une évaluation sommaire de l'état des piscines a été réalisée au mai 2022, il en ressort que la piscine du parc Alexandre-Bourgeau est vétuste et requiert des investissements majeurs. La piscine du parc Arthur-Séguin obtient une cote d'évaluation passable seulement et demande aussi des investissements importants à court ou moyen terme.

Tableau 19 — Comparatif du nombre d'installations aquatiques extérieures

	POINTE-CLAIRE	VAUDREUIL-DORION	PIERREFONDS-ROXBORO	BEACONSFIELD
Population totale en 2016	31380	38 129	69 297	19 324
Population 0 à 14 ans en 2016	4 745	7 790	12 510	3 435
Nombre de piscines extérieures	7	2	6	4
Nombre de pataugeoires	7	2	3	4
Nombre de jeux d'eau	1	11	4	0
INDICATEURS				
Nombre d'habitants par piscine extérieure	4 483	19 065	11 549	4 800
Nombre de pataugeoires pour 1000 jeunes (0 à 14 ans)	1,5	0,3	0,3	1,16
Nombre de jeux d'eau pour 1000 jeunes (0 à 14 ans)	0,2	1,4	0,4	na

5.3.2 Activités nautiques

L'accès à l'eau pour la pratique d'activités nautiques est disponible au parc Alexandre-Bourgeau et au parc de la Grande-Anse. Les activités de canoë-kayak se concentrent au parc de la Grande-Anse, dans une anse protégée, alors que les activités en lien avec la voile se concentrent au parc Alexandre-Bourgeau, les conditions de vent y étant plus favorables. On y retrouve aussi une rampe de mise à l'eau pour les petites embarcations motorisées.

Résumé

L'aménagement récent du chalet du parc de la Grande-Anse a permis de bonifier les services aux citoyens sur ce site et répond bien aux besoins des usagers des embarcations légères (canoë, kayak, paddleboard).



Piscine du Parc Ovide

5.3.3 Répartition sur le territoire

Figure 20 — Activités aquatiques et nautiques



5 Évaluation sommaire de la condition des piscines et chalets de piscines extérieurs de la Ville de Pointe-Claire, Mathieu Côté 2022-05-19.

5.4 ACTIVITÉS HIVERNALES

5.4.1 Les patinoires extérieures et les sentiers glacés

Lors de la période hivernale, la Ville de Pointe-Claire dispose sur son territoire de 18 glaces extérieures et 2 sentiers glacés permettant la pratique du patin et du hockey. 9 des 18 glaces sont réservées pour la pratique du hockey alors que 9 glaces et 2 sentiers sont réservés pour le patinage. Ces équipements sont répartis à l'intérieur de 11 parcs. Chacun des secteurs de la ville présente au moins un parc avec une glace.

Globalement, la Ville de Pointe-Claire dispose d'une glace pour 1874 habitants (33731 habitants divisé par 18 glaces). Ce ratio est plus avantageux que ceux des villes de tailles comparables étudiées⁶. Ainsi, la ville de Montréal propose globalement une glace pour 6505 habitants.

Tableau 22 — Ratio du nombre d'habitants par glace extérieure

VILLE	NOMBRE DE GLACES	RATIO TOTAL
Pointe-Claire	19	1874
Ville de Montréal	255	6505
Vaudreuil-Dorion	16	2383
Pierrefonds-Roxboro	14	4949
Beaconsfield	19	1017

À l'hiver de 2019 à 2020, les sites ont enregistré une moyenne de 48 jours d'ouverture. À l'hiver de 2018 à 2019, c'était 50 jours d'ouverture.

⁶ Le ratio pour l'ensemble de la ville de Montréal a également été ajouté malgré sa taille plus importante.

5.4.2 Ski de fond et marche hivernale

Notons aussi la présence de pistes hivernales, une pour la marche et deux pour le ski de fond, au Club de golf de Beaconsfield. Ces sentiers totalisent deux kilomètres de longueur et permettent d'augmenter l'offre sportive et récréative hivernale de la Ville.

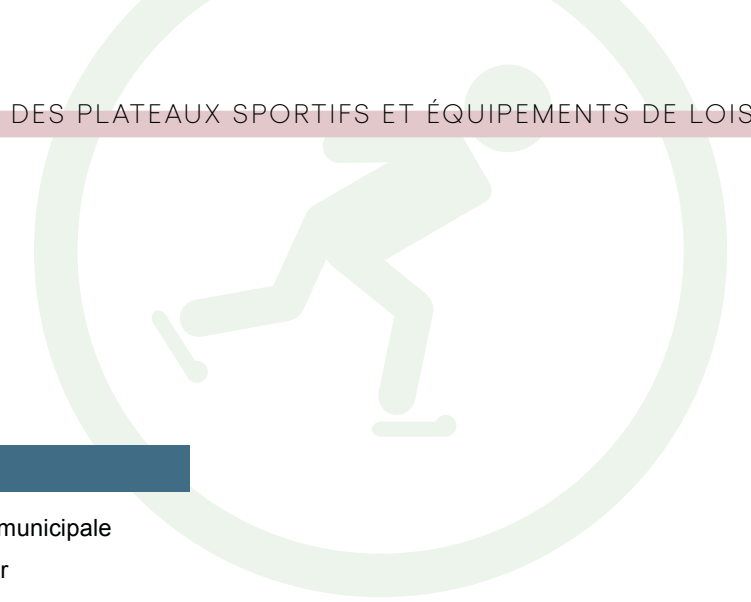
5.4.3 Butte de glissade

Il n'y a aucune butte de glissade aménagée de manière officielle sur le territoire. Quelques petites buttes sont présentes dans différents parcs, mais aucun aménagement particulier n'est fait pour favoriser leur utilisation. L'aménagement d'aires de glissades d'envergure entraîne des risques d'accident lorsque la fréquentation est importante lors de belles fins de semaine d'hiver. Cela implique de la surveillance et, dans le contexte actuel, de l'équipement pour fabriquer de la neige afin d'offrir un maximum de journées d'activités.

Résumé

La Ville de Pointe-Claire possède un nombre élevé de glaces extérieures. Considérant les variations de température durant l'hiver qui rendent de plus en plus difficile l'opération continue des glaces extérieures, des municipalités du Québec se tournent vers l'aménagement de patinoires munies de système de réfrigération ou de toit. En ce sens, la Ville de Pointe-Claire s'est munie de deux patinoires réfrigérées à l'hiver de 2021 à 2022 comme projets-pilotes.





5.4.4 Répartition sur le territoire

Figure 21 — Répartition des patinoires et sentiers glacés




06

Portrait des tendances actuelles en aménagement et pratiques sportives et récréatives

Le présent chapitre vise à brosser le portrait des tendances actuelles en matière d'aménagement et en matière d'infrastructures sportives et récréatives en lien avec les principaux constats qui émanent du diagnostic.

En effet, ces tendances visent à inspirer les démarches futures en lien avec la mise en œuvre du plan d'intervention.



6.1 TENDANCES SOCIALES

Plusieurs études réalisées au cours des dernières années démontrent que le taux de participation aux loisirs actifs demeure assez constant au Québec, mais on observe une diminution de la pratique d'activités sportives organisées à la faveur d'activités libres. Selon l'Observatoire québécois du loisir, cette tendance s'expliquerait en partie par le phénomène social de la réduction du temps libre parmi la population active. Le vieillissement de la population contribue aussi à ce phénomène, car on observe que le taux de participation aux sports organisés diminue de manière constante avec l'augmentation en âge.

Dans ce contexte où le temps pouvant être accordé aux loisirs est restreint auprès de la population active, on tend maintenant à valoriser davantage le loisir en famille. Le parc devient alors un lieu de socialisation et de vivre-ensemble.

Les activités physiques les plus répandues chez les Québécois de 15 ans et plus sont celles qui se pratiquent en dehors des milieux organisés (56 %) et qui sont peu coûteuses. Ainsi, les activités libres, non encadrées et non programmées qui offrent un cadre et des horaires souples sont en croissance. Selon un sondage effectué en 2014 par l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, la marche (84 %), le jardinage ou l'horticulture (74 %), les exercices à la maison (65 %), la natation (58 %), le jogging ou la course (49 %) et la bicyclette (49 %) sont les activités les plus populaires.

6.1.1 Les enfants

La sédentarité grandissante chez les enfants est une préoccupation d'ordre de santé publique. L'utilisation d'appareils électroniques débute de plus en plus jeune grâce à la disponibilité d'appareils intuitifs comme les tablettes et les téléphones intelligents.

L'Agence de la santé publique du Canada recommande que les enfants fassent au moins une heure d'activités physiques structurées et au moins une heure de jeux libres à chaque jour. L'accessibilité à des équipements de jeux adaptés à leurs besoins et stimulants situés à proximité du milieu de vie peut contribuer à faire en sorte que les enfants bougent davantage au quotidien.

6.1.2 Les jeunes

Au cours des dernières années, une demande grandissante pour la pratique du soccer ainsi que pour diverses activités récréatives telles que le vélo et la baignade sont observables. Ces activités sont notamment pratiquées dans tous les jeunes groupes d'âges, soit de 6 à 24 ans. Pour les plus jeunes, les activités récréatives disponibles dans les parcs les plus populaires restent néanmoins les modules de jeux pour enfants. Les activités de jeux d'eau et de baignade demeurent également des activités hautement prisées par les jeunes.

Concernant les activités les plus populaires pratiquées dans les parcs auprès des jeunes de 12 à 19 ans, la marche, la bicyclette, la natation, le basketball, la course à pied, le patin à roues alignées, le volleyball, le baseball, et le hockey dominant. Le basketball trouve également de nombreux adeptes, non seulement chez les adolescents, mais aussi chez des groupes plus jeunes. Le baseball vit un certain regain en popularité depuis quelques années et cette tendance devrait se poursuivre au courant des prochaines années. D'autre part, la planche à roulettes, la trottinette et le patin à roues alignées ont également gagné en popularité chez les adolescents. Dans le contexte spécifique d'une ville riveraine comme Pointe-Claire, les activités nautiques sont aussi des activités populaires auprès de cette clientèle.

Pour les activités hivernales les plus pratiquées, une tendance est nettement marquée envers la pratique du patinage sur glace, bien que cette activité comporte des contraintes importantes dues au climat.

Au-delà des activités sportives, des lieux de rassemblement et de repos sont généralement très appréciés. Les installations devraient pouvoir répondre à leurs besoins de se retrouver seul ou en groupe, d'observer la pratique d'activités, et de s'appropriier l'espace par des activités spontanées (ex. : frisbee, slackline, roundnet, étude). La notion de parc intelligent rejoint également plusieurs facteurs favorisant la fréquentation des espaces extérieurs par les adolescents comme l'accessibilité au réseau Internet.



Piste cyclable du parc Edgewater à Pointe-Claire

6.1.3 Les adultes

La marche, la bicyclette et la natation sont les principales activités pratiquées par les adultes. Le jardinage, les exercices à domicile et la danse sociale sont également des activités largement répandues.

Pour ce qui est des activités pratiquées dans les parcs, les adultes s'adonnent également, bien que dans des proportions plus faibles, à la course à pied, au patin sur glace, au baseball, au volleyball, au tennis, au hockey et au basketball. Le conditionnement physique reste également toujours parmi les activités populaires avec une tendance grandissante pour les modules d'exercices ou d'étirements dans les parcs. Notons que le yoga et le tai-chi semblent être populaires à Pointe-Claire où de petits groupes sont souvent observés dans les parcs en train de pratiquer ces activités.

6.1.4 Les aînés

Les personnes de plus de 65 ans constituent un groupe d'âges en forte croissance à Pointe-Claire comme dans le reste du Québec. Des retraités actifs aux personnes du quatrième âges, le groupe de 65 ans et plus ne forme pas un bloc homogène. Les capacités physiques varient grandement d'une personne à l'autre et les activités et aménagements doivent être adaptés en fonction des besoins variés de cette clientèle. Ils disposent généralement d'un plus grand nombre d'heures à consacrer à une ou plusieurs activités récréatives ou sportives.

À l'inverse des autres groupes d'âges, les personnes de plus de 65 ans sont moins enclines à s'engager dans de nouvelles activités. Les activités choisies par les personnes encore actives de ce groupe demeurent des activités non compétitives telles que la marche, la bicyclette et la natation, bien que la montée en popularité du tennis léger, ce nouveau sport de raquette, soit notable. Les sports à faibles impacts comme le tai-chi, le yoga, la pétanque, le jeu de palet (shuffleboard), ou la danse sociale sont adaptés pour cette clientèle tout en servant d'occasion de socialisation.

Finalement, il importe de mentionner l'importance des parcs auprès des aînés comme lieu de rassemblement informel afin de briser l'isolement social. En effet, l'aménagement d'espaces de rassemblement avec un mobilier urbain adapté, à l'ombre et avec des fontaines d'eau potable et des installations sanitaires adéquates à proximité permet le regroupement et offre un espace d'échange et de partage.



6.2 TENDANCES DES GRANDS PRINCIPES EN AMÉNAGEMENT

6.2.1 Offre variée au sein du réseau de parcs

L'intégration de réseaux verts au sein de la planification urbaine actuelle facilite les déplacements actifs dans la ville et fait en sorte d'augmenter la capacité des résidents, même des enfants, à accéder à plusieurs parcs dans leur quartier, et non uniquement à celui situé le plus près de la maison, à moins d'une barrière physique importante (grand boulevard, autoroute, voie ferrée, etc.). Cette nouvelle dynamique fait en sorte qu'il devient intéressant de varier les aménagements d'un parc à l'autre, de manière à offrir des activités ou des expériences différentes selon le parc fréquenté.

Il importe alors de concevoir la programmation des parcs et des équipements de manière complémentaire au sein d'un même secteur d'accès. Les équipements peuvent être complémentaires de diverses manières : en permettant une diversité d'activités, en offrant des défis particuliers, en intégrant des thématiques spéciales, etc. Ce faisant, on crée une expérience unique au sein de chaque parc et on incite les usagers à utiliser différents parcs selon l'activité qu'ils souhaitent pratiquer ou l'ambiance recherchée.

6.2.2 Accès universel et design inclusif

Depuis quelques années, la notion d'accessibilité a évolué vers du design inclusif au sein des équipements de jeux pour enfants. D'abord, des surfaces de réception en copeau de bois et en caoutchouc peuvent être utilisées afin de faciliter l'accès aux équipements pour tous. Ensuite, les jeux peuvent être adaptés afin de permettre une utilisation selon le niveau de capacité de tous plutôt que d'offrir un équipement spécifique pour les enfants atteints de déficit moteur ou autre. Cette règle peut s'adapter à d'autres types d'équipements comme les exercices, les chalets de parc, les piscines (entrée en plage), etc.

Il est recommandé de concevoir quelques parcs entièrement accessibles plutôt que de prévoir de petites interventions ponctuelles dans un plus grand nombre de parcs. En effet, le but ici est d'offrir un accès universel complet pour la personne à mobilité réduite du stationnement jusqu'à l'accès aux différents équipements du parc.

6.2.3 Espaces dégagés et pratique libre

La pandémie de Covid-19 a montré l'importance des parcs et autres espaces publics en tant qu'espace de rassemblement. À ce propos, des parcs offrant de grands espaces dégagés et permettant une pluralité d'activités libres deviennent des lieux tout indiqués pour se rencontrer (rassemblement pour anniversaire, pique-nique, pratique d'un sport non organisé, yoga, glissade hivernale, etc.).

On remarque aussi que plusieurs villes offrent de l'équipement pour le jeu libre (ballons, frisbee, balles, etc.) en installant des boîtes de jeux en libre-service dans les parcs. Ces boîtes favorisent le jeu spontané et permettent de diversifier l'utilisation de l'espace.

6.2.4 Polyvalence

L'aménagement d'un parc est un investissement important pour une municipalité. Une des façons d'optimiser ces investissements est de miser sur des équipements polyvalents pouvant être utilisés de différentes manières ou s'adressant à plusieurs groupes d'usagers selon les besoins et les saisons. Par exemple, certains équipements, comme une surface multisports ou une patinoire réfrigérée couverte permettent la pratique du hockey l'hiver, de la danse ou du roller-hockey, ou encore la tenue d'événements culturels l'été, même lorsqu'il pleut. Ceci permet de réduire les investissements requis pour créer des aménagements distincts pour chacune de ces activités et limite l'espace nécessaire pour l'aménagement des parcs.

On peut aussi viser plusieurs groupes d'usagers lors du choix des équipements ou installations à offrir. Certains équipements, comme les stations d'entraînement, les pistes de randonnées ou les pistes cyclables, s'adressent à une large portion de la population et non à un segment précis de celle-ci. Des aires multiusages permettent de répondre à plusieurs demandes pour des activités et des sports émergents en favorisant la tenue d'activités d'initiations liées à celles-ci. D'autres espaces tels que des zones de détente et de socialisation situées à proximité des aires de jeux, par exemple, permettent également l'inclusion d'une plus large portion de la population.

En maximisant le nombre d'usagers potentiels des différents aménagements, on répond de manière plus globale aux besoins en loisirs de la population, en plus de favoriser l'interaction entre les différents groupes d'âges plutôt que leur isolement au sein d'activités distinctes.

6.2.5 Développement durable

Aucune autre tendance n'a été plus prédominante dans les cinq dernières années en planification de parcs que l'adoption d'une approche alignée sur les principes de développement durable. En effet, les municipalités sont maintenant plus conscientes de l'impact des parcs et des espaces verts sur l'environnement, la qualité de vie citoyenne et la cohésion sociale.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

La conservation des boisés et de la végétation existante ainsi que l'apport de végétation sur un site est un atout majeur offrant plusieurs bénéfices environnementaux. Outre la création d'une ambiance distinctive par l'implantation d'arbres et de plantations contrastantes, la végétation limite l'effet d'îlots de chaleur lié à la présence de grandes surfaces minéralisées. Ainsi, une conservation et une intégration suffisante de superficies végétales sur le territoire à travers les parcs et espaces verts permettent de maintenir un climat urbain tempéré.



Parc régional du ruisseau de Feu à Terrebonne : anciennes terres agricoles en zone inondable aménagées pour accueillir plusieurs habitats fauniques.

GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET BASSINS DE RÉTENTION

La gestion des eaux pluviales constitue une étape cruciale lors de la conception d'un parc. En effet, celle-ci requiert une planification réfléchie, particulièrement dans un contexte où l'on désire privilégier les aménagements à l'aide de végétaux dédiés à cette fin. Dans le cadre d'un projet, cette considération doit donc être présente dès la conception du parc. Le but étant de favoriser une gestion des eaux in situ et ainsi minimiser les impacts environnementaux associés à une modification du cycle hydrologique tout en favorisant des espaces de socialisation intéressants au moyen de la végétation.

Dans cette perspective, les structures vertes de gestion des eaux pluviales permettent au final un contrôle de l'érosion accélérée des cours d'eau et la recharge de la nappe phréatique en régularisant les débits d'eau rejetés dans les milieux récepteurs.

Le bassin de rétention est une des structures de gestion des eaux pluviales souvent employée pour capter les eaux d'une grande récurrence. De concert avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), plusieurs politiques existent sur l'élaboration du type de bassins et décrivent les fonctions qu'ils doivent assurer.

La Ville de Pointe-Claire emboîte le pas dans la gestion des eaux. La réalisation d'un jardin de pluie dans le parc Sunnyside en est un bon exemple.



Exemple d'intégration réussie de bassins de rétention au parc Frédéric-Back (quartier Saint-Michel, ville de Montréal).

STATIONNEMENTS ÉCORESPONSABLES

Les stationnements situés en annexe des parcs constituent également une opportunité d'intégrer plusieurs notions de développement durable. Plus que jamais auparavant, les municipalités s'intéressent à des aménagements alternatifs afin de réduire l'impact environnemental de certains stationnements (luttés aux îlots de chaleur, apport de biodiversité, interception des eaux pluviales, etc.).

Que ce soit en réduisant les tailles des cases de stationnement, en fournissant un apport en biodiversité et en canopée ou encore en intégrant des méthodes de captations alternatives des eaux de ruissellement (pavés alvéolés, saillies drainantes, etc.), les stationnements écoresponsables sont de plus en plus visibles dans le paysage urbain. Ces espaces peuvent également contribuer à sensibiliser les citoyens face à divers enjeux relatifs à l'environnement.



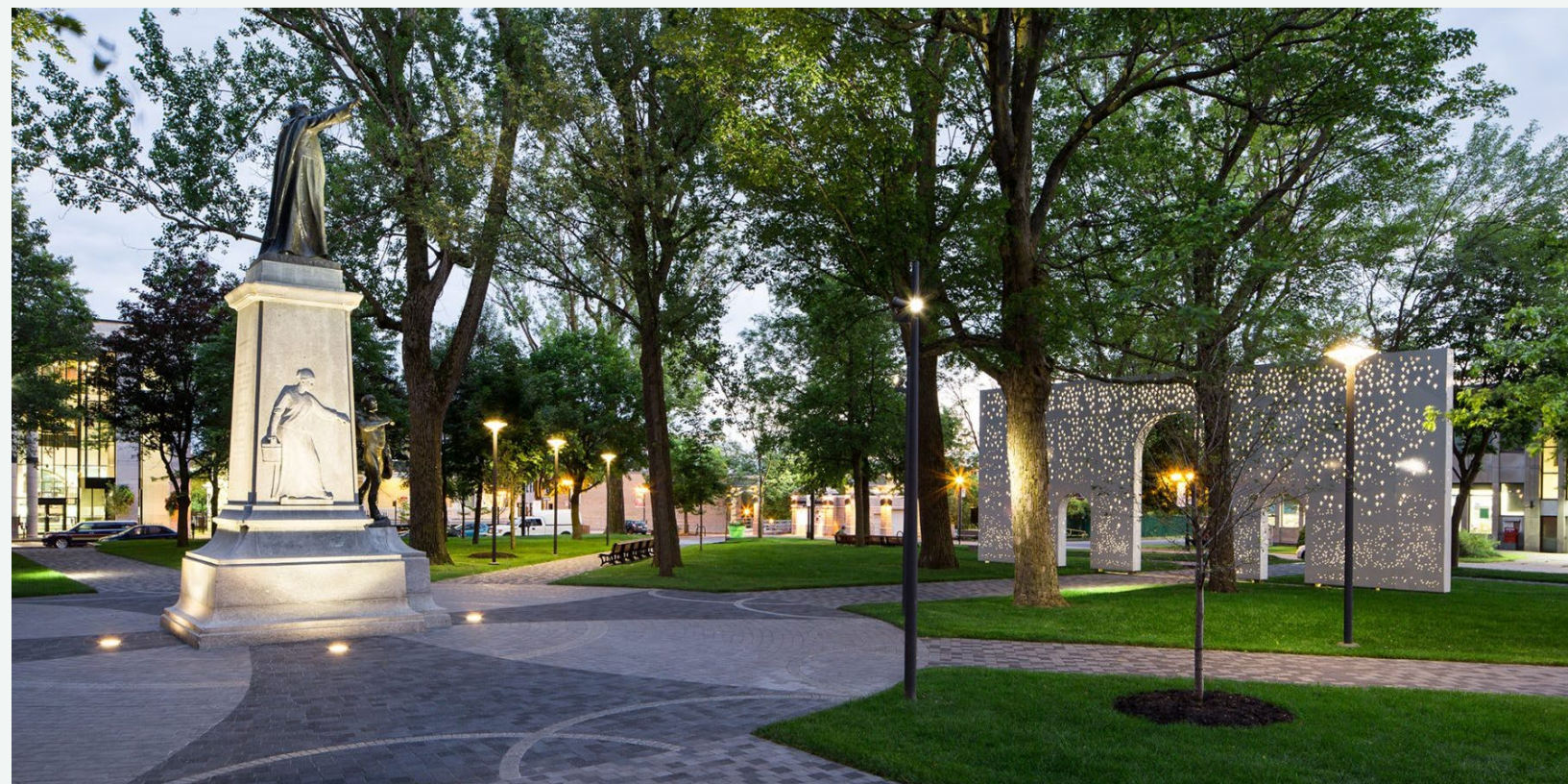
ÉCLAIRAGE

Les tendances en matière d'éclairage au-dessus des trottoirs, des pistes cyclables et dans les parcs, s'orientent dorénavant vers un éclairage « à l'échelle humaine ». Le mouvement Dark-Sky a contribué à sensibiliser la population en faveur du respect d'un ciel étoilé. Ce mouvement, dédié au contrôle de la pollution lumineuse, propose de diminuer les effets de l'éclairage artificiel sur l'environnement et de réduire la consommation d'énergie.

Ainsi, l'éclairage des espaces extérieurs est maintenant conçu pour l'humain et diffère de celui prévu pour la voirie et les chemins. Plus petits et plus compacts, les systèmes d'éclairage des nouvelles technologies permettent d'obtenir une lumière plus performante tout en assurant une baisse générale de la consommation d'énergie. On peut aussi utiliser des lampadaires alimentés à l'énergie solaire, programmés pour différentes intensités d'éclairage ou avec détecteur de mouvements.

Les résultats de recherches démontrent que l'éclairage ambiant fournit non seulement un effet calmant pour l'observateur, mais augmente également la sécurité d'un site tout en réduisant le risque de vandalisme. L'éclairage ambiant est donc devenu très rapidement un standard sur la plupart des projets extérieurs.

L'évolution des équipements d'éclairage se transpose également au niveau de l'aménagement des plateaux sportifs.



Éclairage mettant en valeur la place du Curé-Labelle à Saint-Jérôme

6.2.6 Art urbain

L'art urbain est de plus en plus couramment utilisé par les municipalités afin de renforcer les qualités esthétiques de l'espace urbain tout en contribuant à accroître le caractère distinctif, unique et attractif de celui-ci. Dans un tel contexte, notons que la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, encadrée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, encourage l'intégration d'œuvres d'art à l'intérieur de chaque construction de bâtiment, ou d'aménagement d'un site public.

Se retrouvant pour la plupart du temps dans des lieux transitoires ou de rencontres, tels que des places publiques et des parcs, l'art urbain sert de repère, de dialogue, de symbole identitaire et de point de rassemblement pour ces lieux. En effet, les municipalités québécoises se définissent souvent, ou à tout le moins leurs centres-villes, leurs quartiers touristiques ou leurs entrées de villes et leurs grands espaces naturels, grâce à l'installation d'œuvre d'art public.



Sculpture «Les ombres claires», ville de Pointe-Claire

L'art urbain peut également se révéler être un formidable levier de réaménagement ou de requalification pour des espaces sous-utilisés ou même abandonnés.

6.2.7 Design actif et rues partagées

Le design actif est un concept urbanistique qui a pour objectif de croiser et mettre à profit différentes stratégies issues de l'aménagement urbain dans le but de valoriser la mobilité des collectivités et, plus précisément, d'encourager de saines habitudes et un mode de vie actif. En invitant l'ensemble des professionnels et des acteurs concernés de près ou de loin par l'espace urbain à travailler ensemble, les alternatives d'interventions sont nombreuses et peuvent s'appliquer tant à l'échelle de quartier qu'à une échelle beaucoup plus élargie. Que ce soit par l'aménagement d'une promenade connectant plusieurs points d'intérêts ou encore la création d'un marché en plein cœur d'un quartier, les initiatives de design actif sont en nombre croissant au Québec et ailleurs dans le monde.

6.2.8 Inondation et aménagement de berge

Plusieurs comportements hydrauliques tels que les crues des eaux printanières, l'accumulation de frasil ou encore les embâcles de glace ont une incidence directe sur l'espace riverain en occasionnant des inondations. Les interventions proposées à l'intérieur de ces zones doivent donc être appropriées et cohérentes avec ces phénomènes hydrauliques.

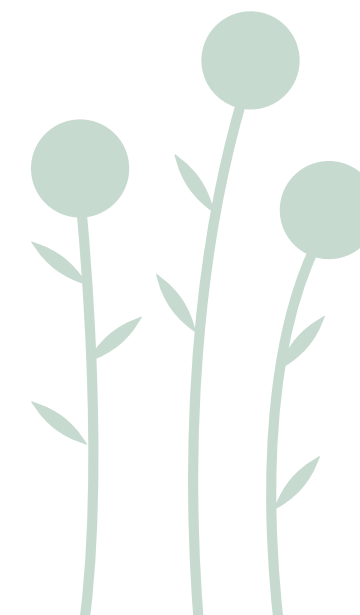
Dans le contexte de Pointe-Claire, au printemps, il est parfois possible d'assister à des débordements du lac Saint-Louis sur les terrains riverains les plus bas. De plus, de fortes vagues frappant la bande riveraine peuvent être observées lors de fortes tempêtes. Au fil du temps, ces dernières peuvent notamment dégrader la végétation existante, déraciner les nouvelles plantations, déposer des matériaux grossiers sur l'ensemble de la rive ou encore créer des sillons dans le sol.

Aujourd'hui, tous s'entendent pour dire que la préservation des berges est très importante. En effet, ces dernières remplissent plusieurs services écologiques très importants :

- **Hydrologiques** : infiltration de l'eau dans le sol;
- **Physico-chimique** : filtration des matières polluantes et autres sédiments contenus dans l'eau;
- **Écologique** : diversité écologique très élevée;
- **Paysagère** : paysage naturel et diversité visuelle.

C'est dans ce contexte que la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) a été créée par le gouvernement du Québec pour donner certaines balises de développement à respecter pour les différentes municipalités du Québec. La PPRLPI constitue un cadre pour les normes minimales à respecter pour les travaux situés à l'intérieur de la rive.

La politique indique d'ailleurs les ouvrages interdits, tels que les travaux de remblayage de la rive, ainsi que les ouvrages pouvant être permis et pouvant faire l'objet d'une autorisation au préalable. Notons, par exemple, la plantation et l'ensemencement de végétaux indigènes adaptés aux rives, les travaux de stabilisation de berge, la construction de certains types de quais ou encore l'aménagement d'une ouverture d'une largeur maximale de cinq mètres sur un plan d'eau.



6.2.9 Parcs riverains et activités nautiques

Dans toutes les grandes villes riveraines du monde et dans la région de Montréal en particulier, une demande accrue de la population pour un meilleur accès aux rives et à l'eau est observée. La privatisation des rives et la mauvaise qualité de l'eau ont longtemps limité l'utilisation des plans d'eau. Le retour à une eau de meilleure qualité depuis les dernières décennies a fait en sorte que la population souhaite profiter du potentiel récréatif et paysager qu'offrent les plans d'eau.

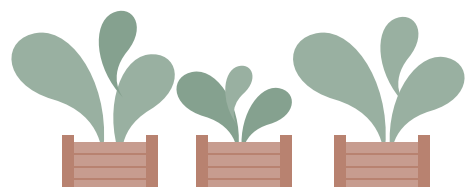
Le contexte particulier de Pointe-Claire permet aux résidents de profiter d'activités nautiques facilement accessibles au sein même de la municipalité. L'envergure du lac Saint-Louis offre la possibilité de pratiquer plusieurs activités nautiques. Les sports de voile sont particulièrement adaptés au contexte du lac Saint-Louis à la hauteur de Pointe-Claire grâce à la largeur du lac et à la profondeur de l'eau. Des cours de voile sont entre autres offerts par le Club de voiles de Pointe-Claire.

6.2.10 Agriculture urbaine

L'agriculture urbaine se définit par la culture, la transformation et la distribution de produits alimentaires en zone urbaine. Elle réfère également à une implication citoyenne dans le processus. D'un point de vue social, l'agriculture urbaine contribue à l'inclusion et à la sécurité alimentaire, tout en faisant la promotion de saines habitudes de vie et d'exploitation durable des ressources et du territoire.

La pratique de l'agriculture urbaine connaît une croissance marquée dans la dernière décennie avec une diversification de ses formes : serres urbaines sur les toits, en bacs, ruches, paysages comestibles, jardins communautaires et collectifs, etc. La présence croissante de ces différents modes de culture dans l'espace public et privé témoigne d'un engouement certain envers celle-ci.

Pour répondre à cette demande, de plus en plus de municipalités se dotent de politique afin d'en encadrer la pratique, car bien que présentant plusieurs bénéfices, l'agriculture urbaine présente également certains enjeux, notamment au niveau de l'engagement et de l'entretien soutenu que demandent ces installations.



6.3 TENDANCES EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, RÉCRÉATIFS ET CRÉATIFS

6.3.1 Jeux d'eau

Ils sont particulièrement populaires auprès des jeunes. Les jeux d'eau offrent de nombreux avantages pour les municipalités, car l'absence de bassin élimine les risques de noyade et fait en sorte qu'il n'est pas nécessaire d'offrir une surveillance constante comme pour une piscine. Ceci permet de donner un accès libre aux équipements plutôt que de devoir limiter l'utilisation aux heures où la surveillance est disponible. Cela permet aussi d'étendre la saison d'utilisation au printemps et à l'automne. De plus, les jeux d'eau offrent un accès universel pour tous les usagers.

Les tendances en aménagement d'aires de jeux d'eau sont :

- Création de secteurs avec jeux adaptés pour tout-petits dans une zone à l'écart de la circulation intensive ;
- Utilisation de modules de jeu ayant un style abstrait dont le design risque moins de passer de mode et qui s'intègre au reste du parc de manière plus sculpturale ;
- Création d'équipement de jeu à faible consommation d'eau et système à « eau perdue », sans équipements de traitement de l'eau ;
- Création de complexes aquatiques mettant en lien l'aire de piscine et celle des jeux d'eau lors des heures d'ouverture de la piscine, mais en laissant le jeu d'eau accessible après la fermeture de celle-ci ;
- Implantation d'appareils de jeux d'eau s'adressant à une clientèle multigénérationnelle et non pas uniquement pour les jeunes. Les brumisateurs ou les bassins d'eau intégrés à l'aménagement et accessibles par tous, par exemple, constituent des équipements s'adressant à tous les utilisateurs d'un parc.

6.3.2 Parcs canins

Les parcs canins permettent de répondre à certains besoins des chiens (course, dépense d'énergie, etc.), tout en canalisant ces activités dans un environnement sécuritaire et à l'écart des autres utilisateurs du parc. Les parcs canins procurent également des opportunités d'échanges sociaux non seulement entre les chiens, mais également entre les propriétaires de chien. Divers aménagements pour les propriétaires de chien tels que des abris, des bancs, des tables ou autres espaces de socialisation permettent aux propriétaires de demeurer plus longtemps dans l'espace et de socialiser entre eux. Les parcs canins deviennent ainsi une opportunité d'attirer une clientèle qui n'utilise pas forcément les parcs de manière régulière, entre autres la clientèle plus âgée.

Depuis les dernières années, il semble y avoir une augmentation des demandes citoyennes relatives à l'aménagement de nouveaux parcs canins. Ces demandes de plus en plus nombreuses s'expliquent en partie par l'apparition de la nouvelle loi provinciale adoptée en 2019 visant à baliser la responsabilité des propriétaires de chiens. En effet, la loi restreint les lieux où il est possible de laisser son chien sans laisse aux aires d'exercice canin seulement.

S'il n'existe à ce jour aucune norme relative à la planification d'ensemble des parcs canins et leur aménagement, n'en reste pas moins que de plus en plus de municipalités apportent un intérêt visant à répondre aux besoins exprimés par les citoyens face à l'aménagement des parcs canins en général.

Un peu comme le font les plans directeurs des parcs et espaces verts, les plans de gestion des parcs canins peuvent contribuer à encadrer le développement des parcs canins projetés grâce à divers outils d'analyses.

En ce qui concerne les tendances en aménagement de parcs canins, les réalisations les plus récentes partagent plusieurs similitudes :

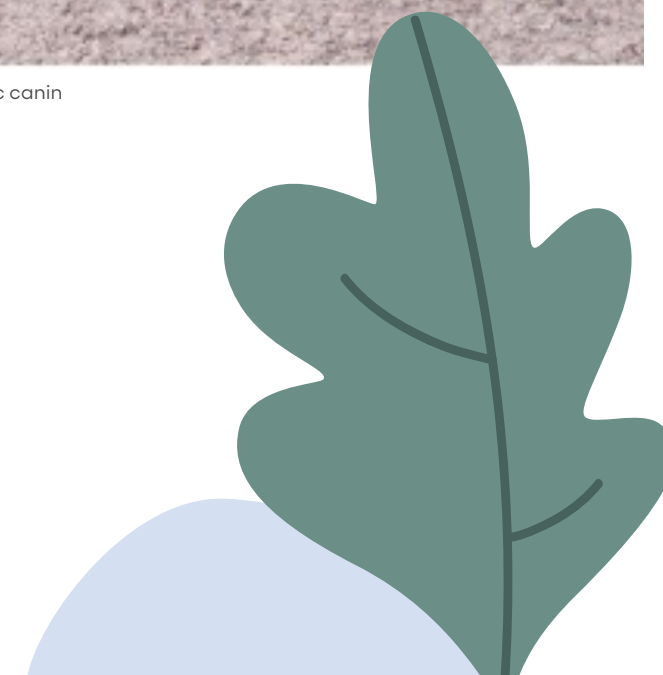
- Réelle intégration du parc canin au contexte environnant
- Présence d'un sas d'accès au parc canin
- Écran et traitement végétal au pourtour du périmètre du parc canin
- Utilisation de matériaux adaptés (gravier, grosses pierres décoratives, modules de jeux, etc.)
- Mise en place d'expériences diversifiées pour le chien
- Mobilier pour les propriétaires favorisant la socialisation (abri, bancs, tables, corbeilles à déchets, pelle ramasse-excréments et distributeur de sacs, etc.)

Par ailleurs, les plans de gestion des parcs canins disponibles distinguent souvent la notion de parc canin de proximité et de destination. Cette notion détermine généralement leur accessibilité, leur taille et les équipements qu'on y retrouve.

- **Parc de proximité :** Réfère aux parcs intégrés au milieu de vie et généralement accessibles à pied. Selon certains plans de gestion des parcs canins, la desserte varie de 1,2 à 1,6 km, soit 15 à 20 minutes de marche. Les parcs de proximité offrent généralement un mobilier de base (bancs, tables, poubelles).
- **Parc canin de destination :** Réfère aux parcs spécialisés (nature ou agilité par exemple) ou offrant des équipements et un design plus attractifs. L'attrait de leur contexte ou des équipements justifie que l'on se déplace sur une plus grande distance à pied ou en voiture. Par exemple, les plans de gestion des parcs canins établissent une desserte de 3 km pour ce type de parcs. Un stationnement est généralement présent. Moins intégrés à la routine, ces parcs peuvent être fréquentés de manière hebdomadaire.



Module de jeu et chiens dans un parc canin





Place Saint-Sacrement, à Terrebonne

6.3.3 Skatepark en béton de type «street plaza»

Le sport de la planche à roulettes est en pleine croissance et sa popularité ne cesse d'augmenter notamment pour les groupes d'âges de 12 à 19 ans. En effet, l'Institut national de santé publique du Québec recensait, qu'en 2004, 348 000 personnes avaient affirmé avoir pratiqué ce sport au cours de l'année. Cette statistique permet donc de confirmer que la planche à roulettes est maintenant une pratique confirmée et répandue.

Aujourd'hui, les nouvelles tendances en aménagement de site éloignent les anciens principes d'installation de simples modules et des skateparks modulaires. Les skateparks sont désormais de véritables infrastructures récréatives. L'arrivée du skatepark «street plaza» est un bon exemple de l'évolution et de la progression de ce sport. Ces nouveaux skateparks allient look urbain et éléments structuraux nécessaires à la pratique de ce sport. Longtemps relégué à des espaces périphériques et clôturés dans les parcs, le skatepark est de plus en plus utilisé comme élément d'animation au sein de l'espace public et à une intégration réfléchie dans l'ensemble d'un parc avec des aires de repos, des bancs ou estrades à proximité, ainsi que des plantations aux alentours.

Le skatepark s'est récemment démocratisé en accueillant aussi les usagers de trottinettes. Certains usagers de BMX, de même que certains adeptes du patin à roues alignées fréquentent également ces espaces. Cette dynamique fait en sorte que le skatepark a le potentiel de rassembler une vaste gamme d'usagers qui pratiquent ensemble des activités similaires et où les plus jeunes apprennent en observant les plus vieux. Ces nouveaux usages amènent également l'opportunité de conjuguer cet espace avec de nouveaux équipements émergents comme les pumptracks.



6.3.4 Pumptracks

Une piste de vélo de type pumptrack est une boucle continue de bosses arrondies et de virages en angle que l'on parcourt non pas en pédalant, mais en «pompe». Originellement conçues pour être utilisées par les vélos de tout genre (route, gravelle, BMX, cyclocross), ces pistes accueillent maintenant une diversité d'usagers, incluant ceux en trottinettes, en planche à roulettes et en patin à roues alignées. L'attrait du pumptrack est lié à son accessibilité pour les usagers de tous les niveaux d'habiletés, des débutants aux experts. Cette infrastructure peut être aménagée de manière permanente par le terrassement ou encore peut être de nature plus temporaire par l'installation d'une infrastructure modulaire. Ces pistes profitent d'une popularité grandissante auprès des jeunes.



Pumptrack à Saint-Bernard

6.3.5 Entraînement extérieur

On observe une augmentation des activités d'entraînement à l'extérieur, tant par une offre structurée telle que le cardio plein air, le yoga, le tai-chi, la danse ou par la pratique d'entraînement autonome à l'aide de nouveaux équipements spécifiquement conçus pour l'installation dans les parcs. Ces équipements peuvent être utilisés par tous, à l'exception des jeunes enfants, et sont souvent complémentaires à d'autres activités telles que le jogging ou la marche. Leur positionnement dans le site affecte leur popularité. Ces équipements devraient être situés dans des endroits assez paisibles, sans être isolés, loin des voies de circulation automobile. La proximité des aires de jeux pour enfants peut être un atout pour permettre aux parents de s'entraîner tout en accompagnant les enfants au parc.



Parc Jean-Drapeau, à Montréal

6.3.6 Patinoires extérieures réfrigérées et/ou couvertes

Les changements climatiques observés depuis les dernières années ont un impact direct sur la pratique du patinage sur glace extérieure l'hiver. Les nombreuses périodes de redoux hivernal font en sorte qu'il devient très difficile de maintenir la glace dans des conditions adéquates plus de quelques semaines par année et occasionnent plus d'entretien qu'auparavant.

Il existe néanmoins, depuis quelques années, des systèmes de glaces extérieures réfrigérées permettant d'augmenter la qualité et de prolonger l'offre d'une surface glacée (mi-novembre à mi-mars), et ce, même avec des conditions climatiques peu clémentes. Ces patinoires extérieures réfrigérées peuvent ainsi répondre à la forte demande citoyenne tout en réduisant les opérations d'entretien de la surface à long terme. Ce type d'infrastructure permet également de rationaliser le nombre de patinoires sur le territoire sans néanmoins réduire l'offre pour les citoyens.

Les surfaces peuvent être couvertes ou non. Ce choix doit être fait au départ, car l'ajout d'un toit sur une surface existante a un impact sur les aménagements connexes tels que l'éclairage, les gradins, etc., ce qui entraîne des coûts supplémentaires importants par rapport à l'installation de la toiture au moment de la réalisation initiale.

Les avantages d'une surface couverte en hiver sont :

- Protection contre le soleil qui fait fondre ou ramollir la glace;
- Protection contre la neige. Réduction des besoins en déneigement;
- Globalement : augmentation des heures d'utilisation de la glace.



En été, les avantages sont :

- Protection contre le soleil et la chaleur intense;
- Protection contre la pluie;
- Création d'espace polyvalent protégé;
- Globalement : augmentation des heures d'utilisation potentielles.

Inconvénients des systèmes de glace réfrigérée :

- Investissement important de 3M\$ + ;
- Idéalement, entretenu avec machinerie spécialisée pour obtenir une glace de grande qualité.



Concept de patinoire extérieure couverte

6.3.7 Autres activités hivernales

Si les changements météorologiques ont des impacts négatifs sur certaines activités hivernales comme le patinage et le hockey, le plus faible couvert de neige facilite d'autres activités comme le vélo d'hiver. De plus en plus d'adeptes du vélo utilisent celui-ci pour se déplacer à l'année. L'arrivée du fat bike ou vélo à pneus surdimensionnés (en particulier la version électrique) rend ce sport encore plus adapté à la pratique hivernale.

La marche hivernale en sentier remplace aussi souvent la pratique du ski de fond pour laquelle les conditions sont souvent difficiles lors d'hiver avec peu de neige ou de nombreux redoux. Ce sport, entièrement démocratique, peut être pratiqué par tous.

La glissade demeure praticable même avec peu de neige et demande très peu d'équipement. Une butte de quelques mètres suffit souvent pour amuser les jeunes enfants. Ceci est particulièrement efficace dans les parcs de proximité.

6.3.8 Terrains synthétiques : un outil de gestion

Les grands plateaux sportifs tels que ceux de soccer, de football ou de rugby sont typiquement faits de gazon naturel et sont soumis à un usage intensif lors du jeu. Ceci restreint leur potentiel d'utilisation si on souhaite maintenir des surfaces de qualité, puisqu'elles doivent pouvoir se régénérer entre les périodes d'utilisation. De plus, les surfaces gazonnées sont susceptibles de se dégrader encore plus rapidement si elles sont utilisées lorsqu'elles sont détrempées. De manière générale, notons que le nombre d'heures d'utilisation souhaitable permettant de maintenir les plateaux sportifs en gazon naturel en bonne condition est de 10 à 15 heures par semaine tout au plus.

Les terrains en surfaces synthétiques n'ont pas les mêmes contraintes et peuvent être utilisés sans interruption durant toute la saison. L'ajout d'un terrain synthétique au sein d'un réseau de plateaux sportifs devient un outil de gestion qui permet de répondre à la demande des usagers tout en réduisant la pression sur les surfaces naturelles. Cela permet aussi d'éviter d'avoir à construire plusieurs nouvelles surfaces naturelles afin de combler les besoins, ce qui s'avère souvent plus dispendieux, ou impossible à cause du manque d'espace pour l'implantation de nouveaux plateaux sportifs.

Idéalement, ces surfaces synthétiques prennent la forme d'un complexe multisports, c'est-à-dire que le lignage et la configuration de l'espace permettent d'accueillir plus d'un sport. Les bénéfices reliés à la surface synthétique sont donc d'autant plus mis à profit, tout en optimisant l'espace dédié aux installations sportives.

Notons qu'au niveau environnemental, les terrains synthétiques emmagasinent la chaleur occasionnée par l'ensoleillement en été, ce qui contribue à la création d'îlots de chaleur en milieu urbain. En effet, en période de chaleur extrême, la température au sol des terrains synthétiques peut excéder jusqu'à 15 °C la température au sol des terrains en gazon naturel. Dans un tel contexte, il demeure important que l'implantation de terrains synthétiques s'accompagne d'équipements pouvant atténuer cette hausse de température au sol, tant pour les joueurs que pour les autres visiteurs (bancs des joueurs couverts, abris, fontaines à boire, plantations d'arbres, asperseurs, etc.).

6.3.9 Les parcs intelligents (Smart Parks)

Les technologies connectées font de plus en plus partie de notre quotidien et il y a une demande grandissante afin que celles-ci puissent nous suivre facilement dans nos loisirs à l'extérieur. Les infrastructures pour fournir du Wi-Fi dans les parcs ainsi que les bornes de recharge font partie des équipements installés régulièrement au sein des espaces publics extérieurs. Au-delà de la technologie visant les usagers, les parcs intelligents peuvent aussi faire usage des technologies de pointe pour améliorer la gestion et les opérations des parcs dans les villes d'aujourd'hui.

6.3.10 Activités émergentes

De nouvelles activités apparaissent chaque année. Il est très difficile d'identifier, parmi ces nouveautés, lesquelles conserveront la faveur populaire à long terme et lesquelles ne seront que des modes éphémères. Parmi les activités émergentes, on note entre autres :

- **Le tennis léger/pickleball** : Ce nouveau sport de raquette a fait son apparition au Québec depuis quelques années et gagne en popularité. Hybride entre le tennis, le ping-pong et le badminton, le tennis léger/pickleball se joue sur un terrain de badminton et/ou tennis avec une balle en plastique perforée de la grosseur d'une balle de tennis et une raquette pleine, semblable à une raquette de ping-pong, mais plus grande. Ce sport a l'avantage d'être moins rapide et de demander moins de puissance que le tennis ou le badminton.
- **Le disk-golf** : Ce sport allie les principes d'un parcours de golf, mais à l'aide d'un frisbee au lieu d'une balle et de paniers à la place des trous. Il existe une association de disk-golf au Québec et on retrouve près d'une vingtaine de parcours officiels dans les différentes régions du Québec, dont sept dans la grande région de Montréal et en Montérégie. Ce sport a l'avantage d'être très peu dispendieux à pratiquer et d'être accessible à tous les âges.
- **Le parkour** : Ce sport de haute intensité utilise uniquement le corps pour franchir différents obstacles. Le parkour s'est développé comme discipline extérieure, utilisant les obstacles présents dans l'environnement comme base au développement du circuit. Ce sport se développe tranquillement et est enseigné en salle à quelques endroits au Québec, mais il n'existe présentement pas de circuit de parkour officiel à l'extérieur. Bien que souvent pratiqué par de jeunes adultes, ce sport peut être accessible à une plus grande population en fonction de la difficulté des obstacles et des circuits choisis.
- **Le vélo, la planche à roulettes et la trottinette électriques** : L'ajout d'électricité à ces équipements offre la possibilité d'augmenter les distances parcourues et de réduire l'effort requis, permettant à un plus grand nombre d'usagers d'utiliser les voies cyclables et améliorer leur mobilité sans dépendre de la voiture. Il permet, entre autres, à des personnes plus âgées de continuer à pratiquer ces activités à la suite de la réduction de leur capacité physique.

- **Le deck-hockey :** Ce sport a enregistré un immense essor au Québec au cours des dernières années. Contrairement au hockey cosom qui est plus répandu et qui se joue dans un gymnase, le deck-hockey se pratique à l'extérieur, sur une surface formée de petites tuiles en plastique procurant plusieurs avantages pour les joueurs, tels que des mouvements latéraux qui réduisent la pression sur les muscles et les articulations, un meilleur contrôle sur les rebonds de la balle, etc.
- **Le speed badminton :** Il s'agit d'une variante du badminton où l'équipement a été modifié pour permettre la pratique extérieure. On peut y jouer de façon informelle, sur tout type de surface (terrain de tennis, gazon, sable ou même neige). Il existe aussi une version avec règles. Le court est alors formé de deux carrés de 5,5 m de côté espacés de 12,8 m. Ce sport s'adresse à tous, selon l'intensité avec laquelle il est pratiqué.
- **Parcours d'agilité pour chiens :** Contrairement à la croyance populaire, ces parcours ne font pas bouger que les chiens, mais aussi leurs maîtres qui les accompagnent durant l'entraînement. Des équipements de circuit d'agilité pour chiens pour installation extérieure sont maintenant disponibles auprès de certains manufacturiers de modules de jeux.
- **Le slackline et le hamac :** Il est effectivement de plus en plus fréquent d'apercevoir ce type d'équipement fixé entre deux arbres, ou encore directement grâce à des équipements de parc prévus à cet effet. Dans les dernières années, plusieurs fournisseurs ont également développé des appareils de type slackline et hamacs pouvant être installés de manière permanente dans les parcs.

Plusieurs activités plus marginales font aussi leur apparition :

- Activités circassiennes (ex. : échasses urbaines, jonglerie);
- Le fat bike ou autres variations du vélo standard (uni, vélostep, etc.);
- Le roundnet (ou spikeball);
- Le bâton sauteur (pogo stick).

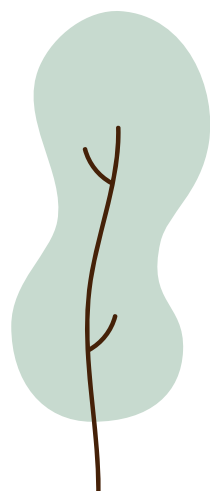
Il est présentement difficile d'établir l'impact qu'aura l'apparition de ces nouveaux sports sur la pratique de l'activité physique à l'extérieur et l'aménagement des parcs dans le futur



Pratique du pickleball



Pratique du roundnet



6.3.11 Chalet de parc

La caractéristique observée lors de la réalisation de projets intégrant la construction de chalets de parc a permis de faire ressortir les points communs suivants :

- La majorité des nouveaux chalets sont conçus comme des bâtiments communautaires, intégrant une salle polyvalente pouvant accueillir des groupes variant entre 40 et 50 personnes ainsi que des toilettes accessibles de l'extérieur.

Les autres services comprennent habituellement :

- Services sanitaires et fontaine d'eau potable intérieure et extérieure;
- Bureau de gardien de parc;
- Conciergerie et aire d'entreposage du mobilier;
- Installations pour Wi-Fi et sonorisation intérieure et extérieure;
- Installations pour traiteur, cuisinette ou machines distributrices;
- Vestiaires (si présence de jeux d'eau ou piscine).

Dans des conditions plus spécifiques, on retrouve aussi des services de location et d'entretien d'équipement de location :

- L'aménagement de l'espace polyvalent est très vitré, en relation avec l'environnement extérieur;
- Les bâtiments sont de plain-pied avec le site et offrent un accès sans obstacle;
- Ces bâtiments sont souvent de conception architecturale de qualité et forment un élément signature au sein de l'aménagement.



Chalet Baie-de-Valois, parc Grande-Anse, Ville de Pointe-Claire

07

Démarches de consultation

La réalisation du plan directeur des parcs et espaces verts de Pointe-Claire comporte un volet participatif qui vise l'apport de la population. En effet, les citoyens sont ceux qui connaissent le mieux leurs besoins en tant qu'utilisateurs des parcs et espaces verts de la ville.

Un sondage en ligne a été partagé auprès de la population en février et mars 2022. Un questionnaire a été envoyé aux différents organismes de sports et loisirs et aux établissements scolaires présents sur le territoire de la ville. Ce sont 284 citoyens et 17 organismes sportifs, communautaires ou scolaires qui ont répondu au questionnaire. Les informations recueillies ont permis de bonifier l'analyse des besoins et des enjeux associés aux parcs, espaces verts et équipements sportifs et récréatifs extérieurs de Pointe-Claire.

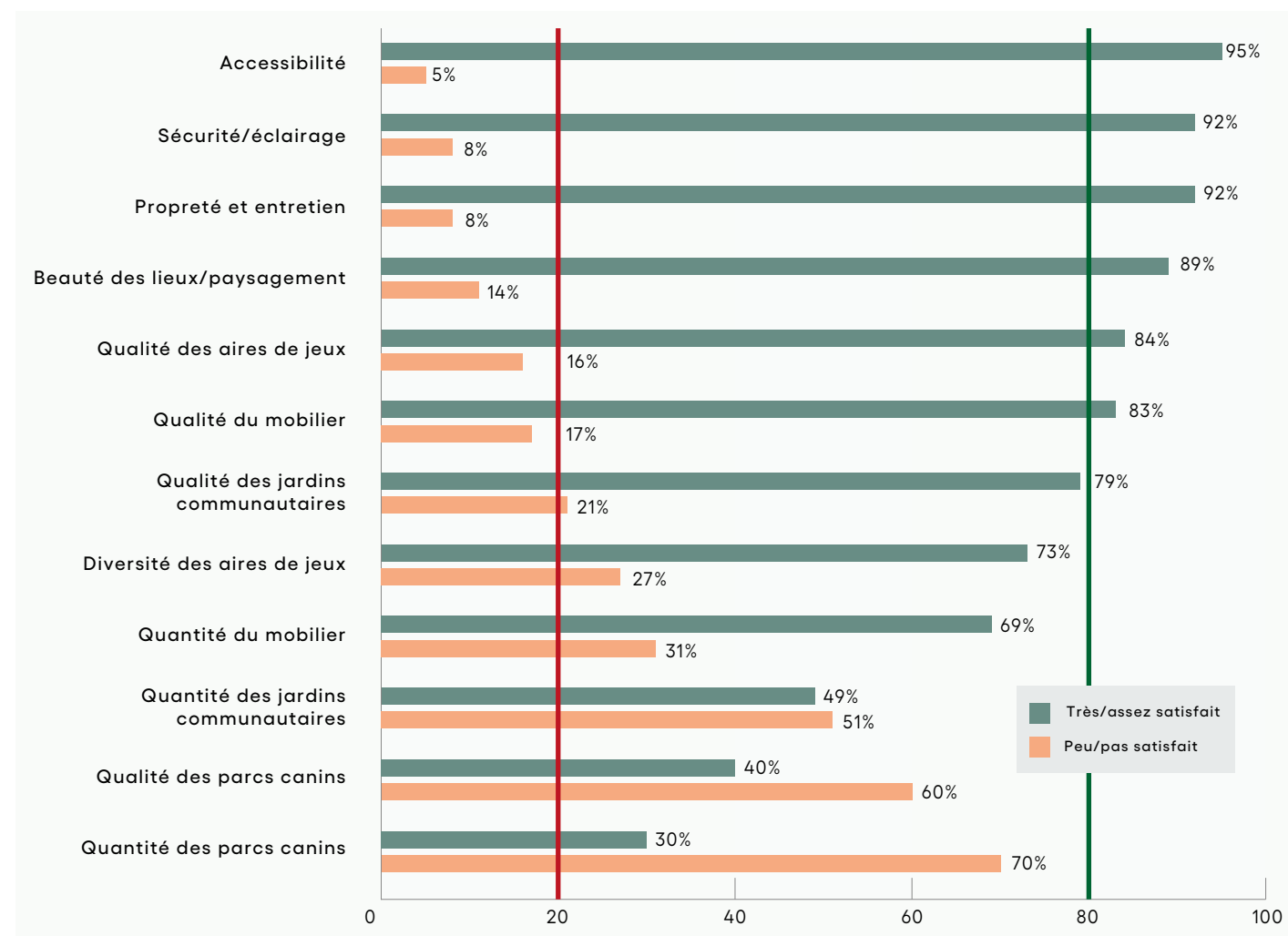


EN VOICI LES PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS :

Profil des répondants

- Les répondants étaient majoritairement des femmes (64 %).
- Parmi les répondants, les groupes d'âges les plus représentés étaient ceux de 45 à 64 ans (43 %) et 25 à 44 ans (30 %).
- Les aînés (65 ans et +) représentent 24 % des répondants.
- 47 % des répondants ont indiqué avoir un revenu familial supérieur à 100 000 \$.

Figure 22 — Niveau de satisfaction en lien avec divers aspects des parcs



Parcs et espaces verts

- La fréquentation des parcs en hiver, quoique moins importante que lors des autres saisons, est non négligeable. En effet, 69 % des répondants au sondage indiquent fréquenter les parcs au moins quelques fois par mois en hiver.
- Quoiqu'une majorité des répondants a indiqué être satisfaite ou très satisfaite de la qualité des éléments identifiés, le taux de satisfaction en lien avec les parcs est inférieur à 80 % sur plusieurs éléments.
- On constate des taux d'insatisfaction élevés concernant la qualité et la quantité des parcs canins (60 % et 70 % d'insatisfaits).
- Le taux d'insatisfaction est aussi élevé à l'égard de la quantité de jardins communautaires (51 %).
- Le taux d'insatisfaction concernant la quantité de mobilier est également à souligner (31 %).
- À l'inverse, on constate un taux de satisfaction plus élevé pour l'accessibilité (95 % de satisfaits), la propreté et l'entretien (92 %), la sécurité dans les parcs (92 %) et la beauté des lieux (89 %).



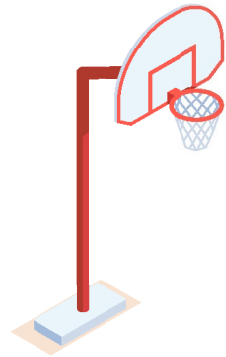
Une majorité des répondants ont indiqué se rendre au parc en **MODE ACTIF (45 % à pied et 23 % à vélo)**.

Notons toutefois que près du tiers des répondants utilise leur voiture (30 %).



Les parcs de la Ville sont davantage utilisés par les citoyens pour **pratiquer une activité de loisir (19 %)**, pour effectuer un **déplacement actif (14 %)** ou pour **socialiser ou faire un pique-nique (14 %)**.

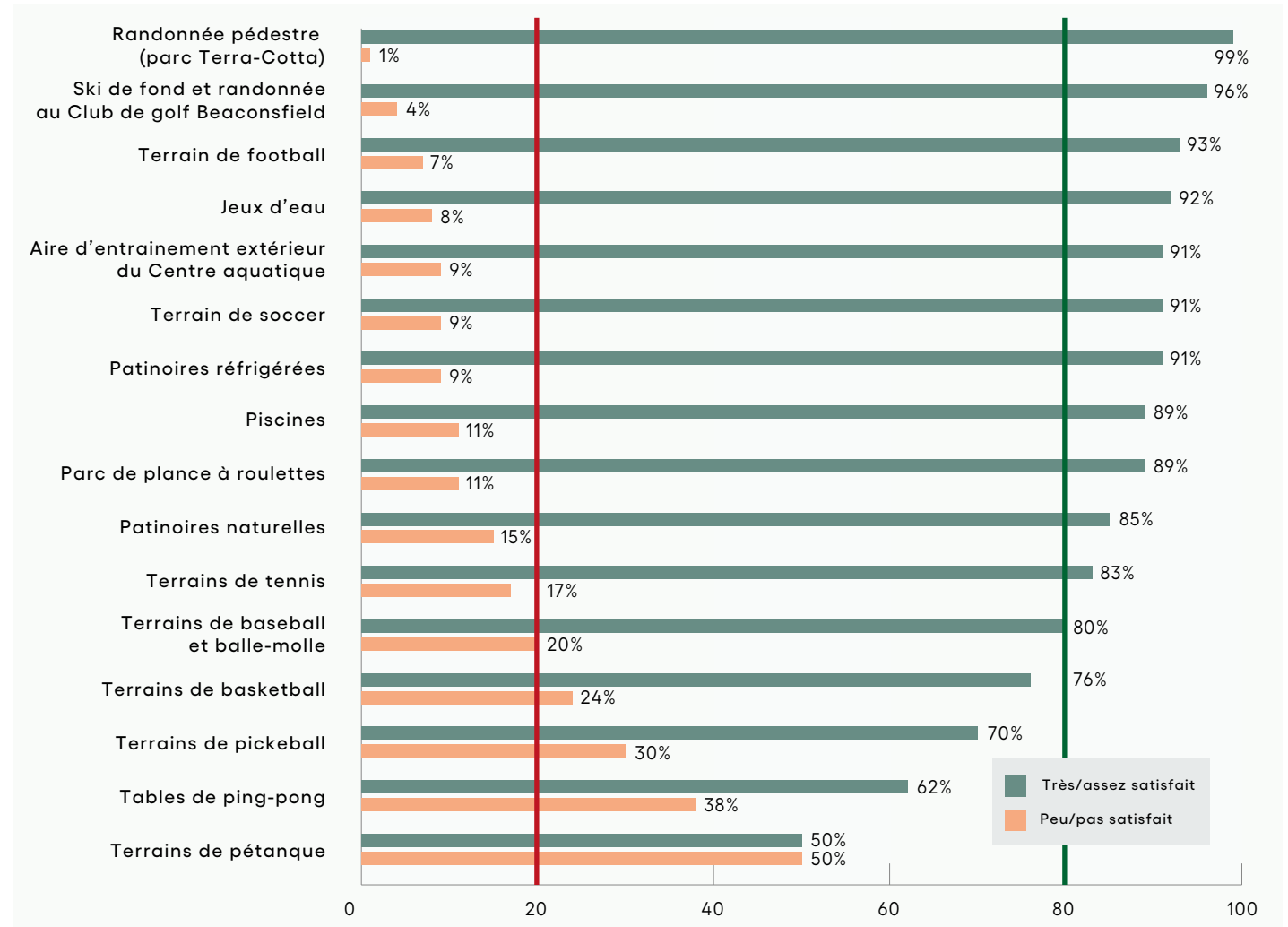
Plateaux sportifs et récréatifs extérieurs



Dans l'ensemble, le **taux de satisfaction en lien avec la qualité des principaux plateaux sportifs et équipements récréatifs est supérieur à 80 %**.

- Les taux de satisfaction en lien avec la randonnée pédestre (99 % satisfaits), le ski de fond et la randonnée hivernale (96 %), les terrains de football (93 %), les jeux d'eau (92 %), l'aire d'entraînement extérieur du centre aquatique (91 %), les terrains de soccer (91 %), les patinoires réfrigérées (91 %), les piscines (89 %) et les parcs de planche à roulettes (89 %) sont les plus élevés parmi les équipements proposés.
- Une partie notable des répondants est insatisfaite avec les terrains de pétanque (50 % insatisfaits), les tables de ping-pong (38 % insatisfaits) et les terrains de pickleball (30 %).
- La quantité des principaux plateaux sportifs et équipements récréatifs fait davantage l'objet d'insatisfaction.
- Les répondants ont indiqué être insatisfaits avec la quantité de tables de ping-pong (68 %), de terrains de pickleball (50 %), de terrain de basketball (44 %), de terrains de pétanque (33 %) et de jeux d'eau (33 %) disponibles sur le territoire de la Ville.
- Les taux de satisfaction en lien avec la quantité d'équipements pour la randonnée pédestre (96 % satisfaits), les terrains de soccer (95 %), les piscines (91 %), les parcs de planche à roulettes (89 %), le ski de fond et la randonnée hivernale (90 %) sont les plus élevés parmi les équipements proposés.

Figure 23 — Niveau de satisfaction de la qualité des plateaux sportifs et équipements récréatifs extérieurs



Activités nautiques

- Les répondants qui pratiquent une activité sur le lac Saint-Louis affirment majoritairement y pratiquer des activités seulement quelques fois par année (47 %) ou quelques fois par mois (35 %).
- Les deux principales activités pratiquées sur le lac Saint-Louis par les répondants sont le kayak ou le canoë (46 %) et la planche à pagaie (18 %).
- Une minorité des répondants (31 %) a utilisé le service de localisation d'équipement du club de canoë-kayak. Toutefois, presque l'ensemble des répondants se dit très satisfaits par rapport aux divers services et équipements offerts par le club de canoë-kayak.

Organismes sportifs et de loisirs, communautaires et scolaires

En majorité, les organismes œuvrant sur le territoire sont assez satisfaits ou très satisfaits à l'égard des installations offertes par la Ville. Les enjeux identifiés par les répondants sont :

- Forte occupation des terrains de tennis, le manque de terrains de pickleball et un enjeu de vieillissement de la population et d'accessibilité à des sports adaptés.
- Besoin de rénovation des piscines du parc Alexandre-Bourgeau et du parc Ovide.
- Manque de terrains de soccer à 11 joueurs. Suggestion de la remise en état du terrain John Rennie.
- Terrain de soccer du parc Alexandre-Bourgeau en mauvais état et souhait qu'il redevienne un terrain à 11 joueurs.
- Enjeu d'irrigation des terrains de soccer en période de sécheresse estivale en lien avec le réchauffement climatique.
- Peu satisfaits de l'entretien et de la qualité des terrains de balle des parcs Valois et Cedar Park Heights.
- Peu satisfaits de la diversité des équipements de jeux pour enfants et de la quantité de mobilier des parcs fréquentés. Désuétude des modules de jeux et du mobilier.
- Désuétude du parc Seigniory et mauvais état d'équipements de jeux. Suggère des jeux d'eau et la réfection du terrain de basketball du parc.
- Enjeu relatif aux parcs canins et à leur aménagement.



Parc Edgewater

08

Vision et orientations



8.1 VISION

La vision stratégique exprime une image claire et globale de ce que la Ville de Pointe-Claire souhaite pour ses parcs et espaces verts au terme d'un horizon de planification de 10 ans.

En 2033, les parcs et espaces verts de Pointe-Claire constituent des milieux de vie inclusifs où les citoyens de toutes générations peuvent se réunir et profiter d'équipements diversifiés et polyvalents, adaptés aux besoins évolutifs de la population de tout âge. Formant un réseau connecté aux différents quartiers, ils favorisent le mode de vie actif de la population d'une part, et d'autre part, contribuent au renforcement des corridors de biodiversité et à la protection des milieux naturels riverains. Les parcs et espaces verts de Pointe-Claire jouent un rôle important dans l'attractivité de la ville en valorisant son cadre de vie et son patrimoine paysager riverain.

8.2 ORIENTATIONS

Les orientations stratégiques qui seront retenues pour l'élaboration du plan d'intervention des parcs et espaces verts découleront des principaux enjeux identifiés.

Les interventions seront recommandées pour chacune des orientations et serviront à la préparation d'un plan annuel.

Veillez noter que l'ordre de présentation des orientations stratégiques ci-dessous n'est pas en lien avec une forme de priorisation.

01

Optimiser l'utilisation de l'espace lors de la bonification des parcs existants et lors de la planification de nouveaux parcs dans les secteurs en développement.

→ Cette orientation vise à augmenter la variété des activités offertes dans les parcs au sein de l'espace existant et à prévoir de nouveaux parcs pour répondre aux besoins changeants de la population.

02

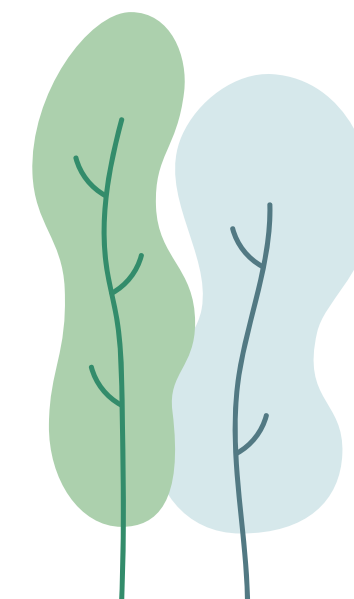
Diversifier l'offre de services pour les différents groupes d'âge.

→ Les groupes d'âges ciblés sont les aînés actifs, les adolescents et jeunes adultes et les jeunes enfants, par l'intégration d'équipements particulièrement prisés au sein de ces groupes.

03

Secteurs prioritaires à des fins de réaménagements majeurs.

→ Cette orientation couvre les actions structurantes qui viennent transformer de manière significative certains parcs en fonction d'une vocation particulière. Ces projets demandent une planification d'ensemble préalable afin d'assurer l'intégration optimale des équipements proposés et des investissements importants (plus de 2M\$).





8.2 ORIENTATIONS ET INTERVENTIONS RECOMMANDÉES (SUITE)

04

Bonifier l'offre en parcs canins.

- Cette orientation se matérialise dans le plan d'intervention principalement par la bonification de l'offre. Elle se traduit par des interventions répondant aux critères d'intégration de parc canin identifiés dans les tendances en aménagement.

05

Actualiser la stratégie en matière d'offre de services.

- Cette orientation se matérialise dans le plan d'intervention principalement par des actions de rationalisation pour réduire les besoins d'entretien et de démocratisation de l'accès à certains terrains et plateaux sportifs. La capacité de gestion et d'entretien de la Ville est aussi à considérer.

06

Augmenter la contribution des parcs pour améliorer la résilience de la ville par rapport aux changements climatiques.

- Cette orientation vise à prioriser les interventions qui s'inscriront dans une perspective de développement durable et de résilience face aux changements climatiques. Le réseau des parcs et espaces verts de la Ville de Pointe-Claire est indissociable de son développement pour les années à venir et il est central à la création de milieux de vie complets, durables et inclusifs pour l'ensemble des citoyens. L'orientation se matérialise donc par des actions de lutte contre les îlots de chaleur urbains, de protection contre l'érosion des berges, de création d'aires de fraîcheur et de promotion des déplacements actifs

07

Protection des berges et mise en valeur des parcs riverains.

- Pointe-Claire dispose d'un grand nombre de parcs et espaces verts riverains qui représente une grande richesse pour le territoire. Leur mise en valeur consiste à : Retirer les aménagements non compatibles avec la fonction de parc riverain. Voir à la naturalisation des berges pour aider à contrer l'érosion et pour favoriser la biodiversité riveraine. Ajouter des aménagements favorisant l'accès aux espaces riverains là où la réglementation le permet.

08

Les projets spéciaux.

- Ces projets sont de plusieurs types. Ils peuvent correspondre à des politiques d'aménagement ou d'outils de planification.



Conclusion



Dans l'ensemble, Pointe-Claire a un réseau de parc de grande qualité, qui offre à ses résidentes et résidents un milieu de vie de qualité favorisant la détente et un mode de vie actif.

L'analyse du réseau de parcs et espaces verts de Pointe-Claire a fait ressortir les forces particulières à celui-ci :

- Les parcs sont de qualité et bien entretenus;
- La répartition des parcs sur le territoire est généralement bonne dans les secteurs résidentiels;
- L'offre en grands équipements est égale ou supérieure par rapport aux villes comparables du secteur.

L'analyse a cependant fait ressortir certains enjeux qui influenceront les choix d'interventions :

- La composition de la population de Pointe-Claire se transforme en fonction du vieillissement de la population observé, mais aussi en fonction des développements récents et à prévoir avec la venue des deux stations du REM. L'offre en parcs et équipements de sports et loisirs extérieurs doit être adaptée au cours des prochaines années en fonction de cette réalité.
- Les parcs existants sont pleinement aménagés et offrent peu d'espace pour l'ajout de grands plateaux sportifs ou autres équipements d'envergure. La stratégie de bonification de l'offre porte surtout sur l'ajout de petits équipements où les déficits principaux ont été identifiés.
- De plus, il reste peu de sites disponibles sur le territoire pour l'ajout de nouveaux parcs de grande taille (parc de quartier ou parc municipal). Une stratégie d'acquisition de terrain devra être mise en place au sein des développements futurs pour permettre de maintenir le niveau de l'offre actuelle.
- Plusieurs grands projets demandent une planification d'ensemble préalable pour réussir à optimiser les aménagements et nécessitent des investissements importants.
- L'aménagement résilient des parcs et espaces verts contribue à répondre aux besoins d'adaptation aux changements climatiques des villes et à améliorer le confort et la santé des résidents. Des aménagements spécifiques de verdissage, naturalisation et ajouts de jeux d'eau et fontaines à boire sont souhaités dans plusieurs parcs pour augmenter la résilience de Pointe-Claire.

Le plan des parcs et espaces verts a été réalisé grâce à la contribution de la direction générale et du comité de direction, et la participation de tous les services de la Ville et des agences BC2 et Synergis.



Pointe 
Claire

